



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

ÉQUIPE MUTALISÉE DE GESTION et de PRESERVATION
« **CHAÎNE DES PUYs- FAILLE DE LIMAGNE** »
Patrimoine mondial de l'Unesco



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec l'appui financier de la Région Auvergne-Rhône Alpes et de Clermont Auvergne Métropole, que le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ont renforcé leur partenariat en créant depuis janvier 2020 une équipe mutualisée de gestion et préservation de la Chaîne des Puy – faille de Limagne, basée au siège du Syndicat mixte du Parc à Montlosier (Aydat).

Malgré le contexte sanitaire difficile en 2020 et 2021, ce rapprochement a pu favoriser le calibrage et la mise en cohérence de projets, mais aussi développer les liens entre les services des deux collectivités pour l'entretien des chemins, l'accueil des publics ou encore la formation de professionnels de l'encadrement...

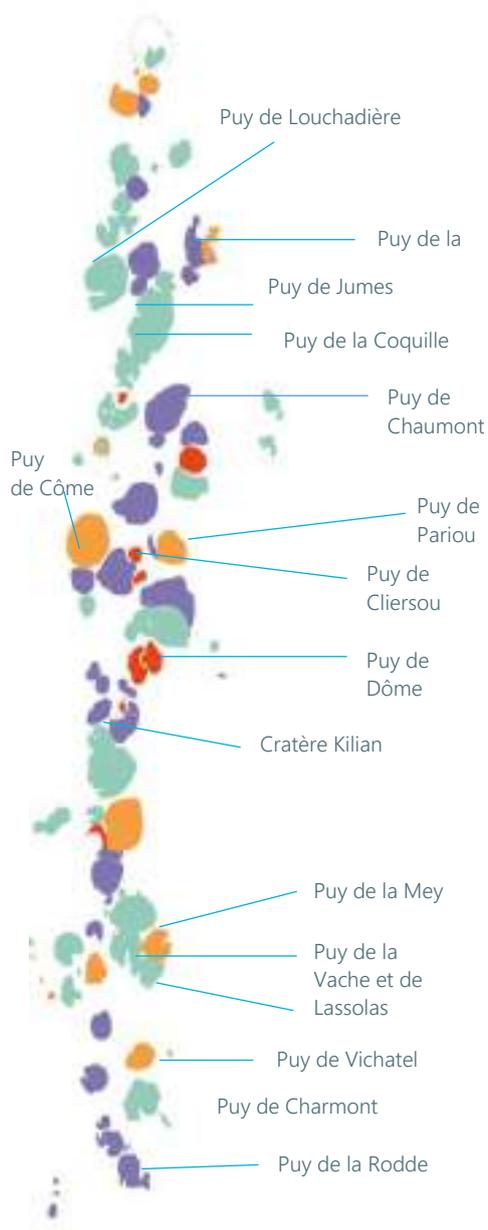
2021 a été consacrée à la mise en place de projets importants de l'équipe mutualisée, venant compléter sa mission régulière de surveillance des sites et de sensibilisation des publics.

Des rencontres ont été organisées avec les 30 communes situées dans le périmètre de la Chaîne des Puy - faille de Limagne afin de partager la feuille de route des années à venir. Les élus et associations du territoire ont par ailleurs participé à la préparation d'un plan de paysage. Des études ou travaux ont été menés pour la préservation et la valorisation de plusieurs puy comme Jumes et Coquille ou le Pariou. Le troupeau mobile du Lycée agricole de Rochefort-Montagne dont le Parc et le Département sont partenaires, a été pérennisé.

En 2022, les moyens humains seront renforcés pour prendre en compte l'importance de la forêt dans la Chaîne des Puy. Pour les deux collectivités partenaires, cette équipe mutualisée et les actions qu'elle permet de mener, illustre parfaitement leurs objectifs partagés d'innovation et d'exemplarité.



Lionel Chauvin Président du Département du Puy-de-Dôme et du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



© département du Puy-de-Dôme



S'INFORMER, ÉCHANGER

Accédez à des contenus complémentaires et retrouvez la Chaîne des Puy - faille de Limagne sur :



chainedespuy-failedelimagne.com



Chaîne des Puy inscrite au « Patrimoine mondial de l'UNESCO »

Rapport d'activités 2021 édité par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et le Département du Puy-de-Dôme | Montlosier - 63970 Aydat | Tél. 04 73 65 64 00 | Fax 04 73 65 66 78 | Photo de couverture : © travaux de l'équipe mutualisée de gestion

SOMMAIRE

4 GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

- 4 Des compétences pluridisciplinaires au service du Bien
- 5 Le plan de gestion renouvelé
- 7 Elargissement du Comité scientifique : biodiversité et géologie
- 8 Des liens développés avec les élus du territoire
- 10 L'implication des ambassadeurs du Patrimoine mondial

11 RESTAURATION ET MISE EN VALEUR D'ÉDIFICES VOLCANIQUES

- 11 Une méthodologie rigoureuse adoptée pour chaque opération
- 14 Opération au puy de Chaumont : entretien et mise en œuvre des engagements
- 15 Opération aux puys de La Vache, de Lassolas, de La Mey et de Pourcharet : schéma de gestion et plan de gestion forestière
- 18 Opération aux puys de Jumes et Coquille : mise en œuvre du programme de travaux
- 20 Opération au puy de Pariou : préparation du programme de travaux
- 22 Opération au puy de Côme : application du schéma d'intention paysager
- 24 Opération aux puys de Charmont, de Larodde et de Combegrasse : accompagnement du projet de préservation et de valorisation
- 26 Entretien et aménagement des cheminements du Bien

27 ACCOMPAGNEMENT D'ACTIVITÉS LOCALES PHARES

- 27 Pérennisation de l'activité du troupeau mobile de la Chaîne des Puys - faille de Limagne
- 29 Accompagnement des groupements pastoraux dans leur quotidien
- 30 Forêts : avis, suivi de projets et conseils

31 SUIVI ET MAITRISE DES USAGES RÉCRÉATIFS

- 31 Surveillance et sensibilisation des pratiquants d'activité de pleine nature
- 33 Manifestations sportives : accompagnement et sensibilisation
- 34 Organisation des « Run tchatche du Parc » ®
- 34 Refonte de la formation à distance Chaîne des Puys - faille de Limagne

37 PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, PAYSAGE ET URBANISME

- 37 Veille écologique : suivi des petites chouettes de montagne *Tengmalm* et *Chevêchette*
- 39 Police de l'environnement
- 40 Préparation du Plan de paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne
- 44 Le suivi des documents d'urbanisme

➤➤➤ GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

© Pierre Balvin



Des compétences pluridisciplinaires au service du Bien

En 2021, l'équipe mutualisée était composée de 10 agents assurant des missions complémentaires pour la mise en œuvre du plan de gestion commun au site du Patrimoine mondial et labellisé GSF.

RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE MUTUALISÉE DE GESTION (EMG)
Coordination et suivi de l'ensemble des missions de l'EMG. Élaboration et suivi des budgets.

Marie-Cécile BARD
mcbard@parcdesvolcans.fr
04 73 65 64 02 • 07 77 73 50 08

TECHNICIEN RESPONSABLE DE LA CONCILIATION DES USAGES
Référent conciliation d'usage sur le périmètre. Référent administratif des manifestations sportives. Référent pour le suivi de la fréquentation.

Benoit TOLLET
btollet@parcdesvolcans.fr
04 73 65 64 36 • 07 64 46 66 68

CHARGÉ DE MISSION URBANISME & PAYSAGE
Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagements. Mise en place de démarches de progrès sur le territoire (plan de paysage, actions de sensibilisations, études pré-opérationnelles...).

Romain CHALAYE
rchalaye@parcdesvolcans.fr
04 73 65 64 18 • 07 64 46 66 84

GARDES NATURE
Surveillance des sites. Information et sensibilisation des usagers et acteurs du territoire. Aide à la réalisation des suivis naturalistes. Aide à l'entretien et l'aménagement des cheminements de sites remarquables. Conciliation entre les acteurs du territoire.

Antony PORTE
Responsable d'équipe
aporte@parcdesvolcans.fr
04 73 65 64 23 • 06 78 56 67 91

Olivier HUON
ohuon@parcdesvolcans.fr
04 73 65 64 23 • 06 72 53 64 78

Fanny PLANE
fplane@parcdesvolcans.fr
04 73 65 64 23 • 06 72 53 64 95

Caitline LAJOIE
clajoie@parcdesvolcans.fr
04 73 65 64 23 • 06 78 56 54 65

PRÉSERVATION ET AMÉNAGEMENT DES ÉDIFICES GÉOLOGIQUES
Mise en œuvre, planification et coordination des dossiers visant à la préservation et valorisation des édifices volcaniques.

Marie INOCENCIO
Chargée de mission
minocencio@parcdesvolcans.fr
04 73 65 64 24 • 06 25 31 05 69

Clémentine COULON
Technicienne préservation
ccoulon@parcdesvolcans.fr
04 73 65 64 27 • 07 64 46 66 67

Sandrine BLARY
Assistante administrative
sblary@parcdesvolcans.fr
04 73 65 64 44

Andréa COMBRE
Stagiaire – 6 mois

Un plan de gestion renouvelé

La Chaîne des Puys-faille de Limagne a été inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco le 2 juillet 2018, lors du 42^e Comité du Patrimoine Mondial qui s'est tenu à Bahreïn.

L'inscription s'est accompagnée de l'adoption d'un plan de gestion du site, contractualisé avec le Département du Puy-de-Dôme, le Parc des Volcans d'Auvergne.

En 2021, un nouveau plan de gestion couvrant les périmètres du Bien Unesco et celui du Grand Site de France a été construit pour servir de feuille de route sur la période 2021 » 2027.

2. Il s'inscrit dans la continuité des opérations de gestion, portées depuis plusieurs années en faveur :

- du puy de Dôme Grand Site de France (Département du Puy-de-Dôme)
- de la candidature, puis de l'inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco (Département du Puy-de-Dôme, avec le soutien du Syndicat mixte du Parc)
- du site classé et du site Natura 2000 de la Chaîne des Puys (Etat et gestion par le Syndicat mixte du Parc).

Il résulte également de la réflexion conduite dans le cadre du renouvellement du label Grand Site de France (sollicité en 2020) et de l'extension de son

périmètre qui, à l'exception de la montagne de la Serre, recouvre celui du site inscrit au patrimoine mondial. Les principaux enjeux du nouveau plan de gestion sont liés aux activités humaines et à leur mode d'occupation du territoire. Associées aux conditions environnementales, leurs interactions se concrétisent dans la production du paysage.

Par ailleurs, il intègre pleinement les recommandations du Comité du Patrimoine mondial émises lors de sa session de juillet 2018 et traite les menaces identifiées dans le rapport de l'UICN (érosion, fréquentation, urbanisation, couvert forestier, carrière, durée du plan de gestion).

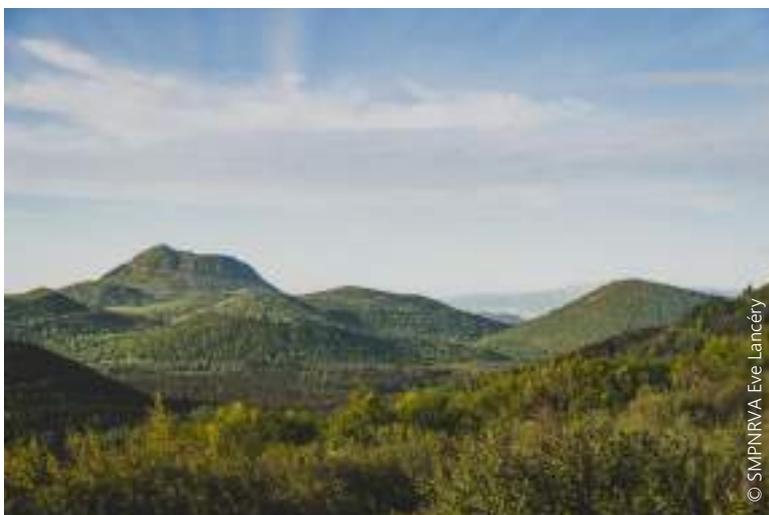
Dès lors, les enjeux sont clairement identifiés avec, pour fil conducteur, la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle et le respect de l'esprit des lieux, à savoir :

- des mesures de protection comprises et partagées par les acteurs locaux
- la prise en compte des paysages et du milieu naturel dans les activités économiques du site et les modes d'occupation des sols, notamment dans les documents d'urbanisme
- la constitution et la promotion d'offres de pratiques liées aux loisirs et respectueuses du site
- l'appropriation par les différents types de public des caractéristiques du territoire
- l'implication des populations et des visiteurs dans la protection et la valorisation du site.

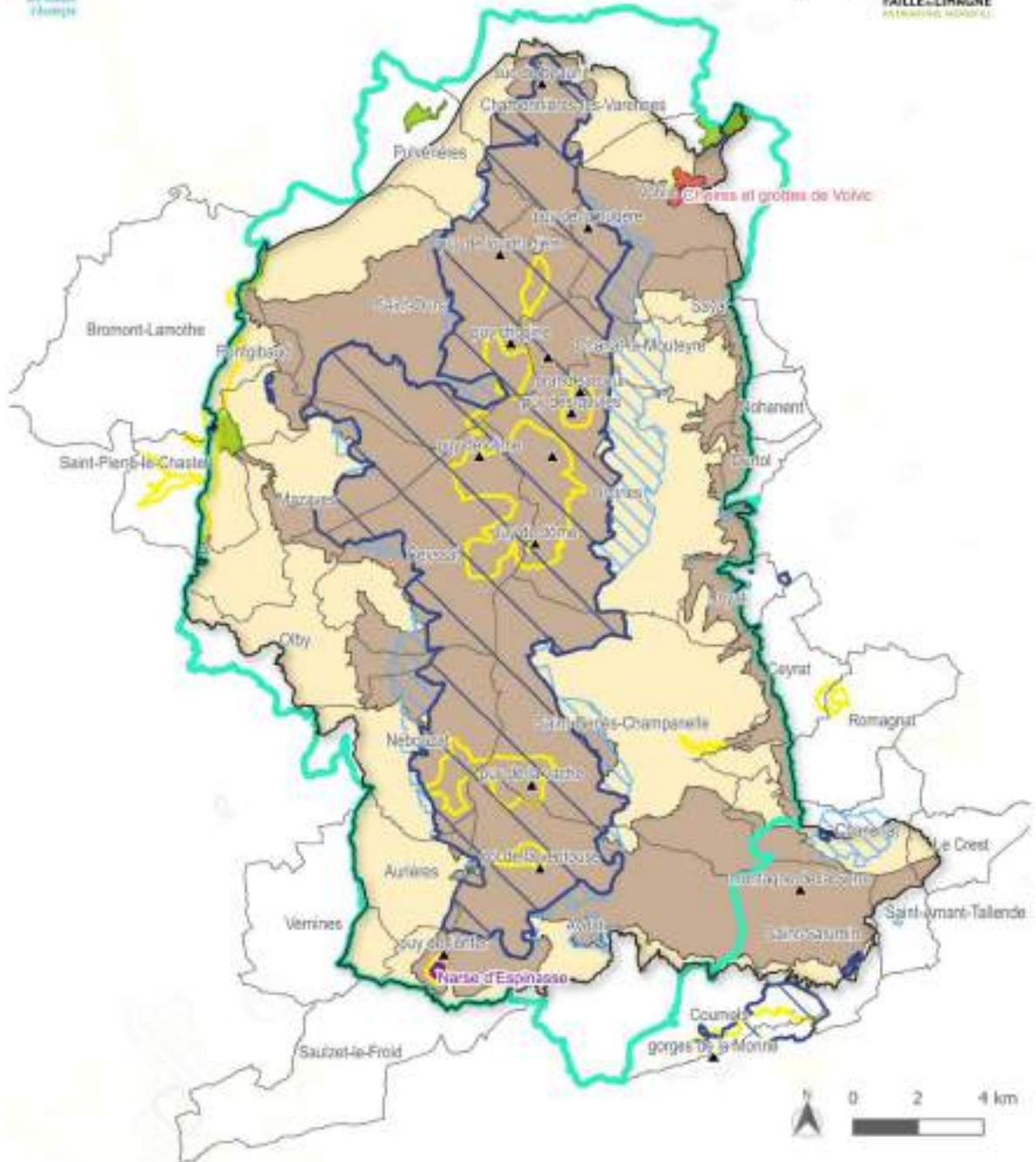
2015,
1er plan de gestion
2015>20



2021,
2nd plan de gestion
2021>27 et extension
du label Grand site de
France



Le Puy-de-Dôme dominant la Chaîne des Puys - faille de Limagne inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2018



Patrimoine mondial :

- Bien
- Zone tampon du Bien
- Emprise du site Patrimoine mondial

Classements environnementaux :

- Réserve Naturelle Régionale
- Arrêté de Protection de Biotope (APPB)
- Site Natura 2000 (ZSC)
- Espace Naturel Sensible (ENS)

Classements paysagers :

- Site inscrit
- Site classé
- Label paysager :**
- Grand Site de France

Source : IGN, SMPNPA DREAL, ARA, BCTOPO (GJ) ; Révisé en : SMPNPA - mapserver@protecind.com - Edition : décembre 2021

Elargissement du Comité scientifique : biodiversité et géologie

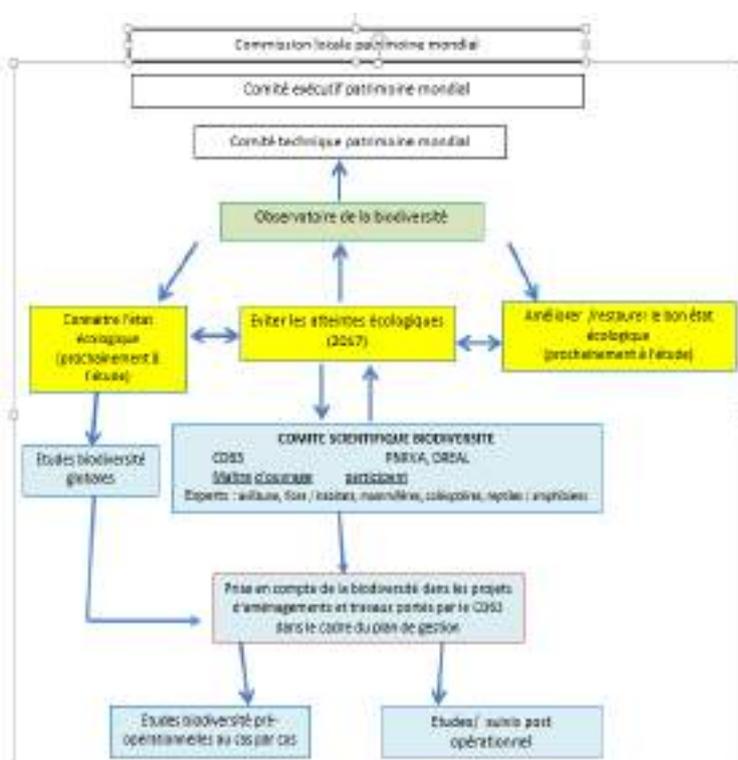
Dès 2017, le Département a souhaité constituer une instance de référence sur le volet biodiversité, afin d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts potentiels de ses projets menés dans le cadre de la gestion du site sur la biodiversité.

Testé dans un premier temps sur le site du puy de Dôme depuis 2018, ce comité scientifique a vu son activité s'étendre aux premiers projets mis en œuvre dans le cadre du projet d'inscription de la Chaîne des Puy – faille de Limagne au Patrimoine mondial, mais aussi des opérations de gestion de site.

Cette instance est composée de spécialistes des grands groupes d'espèces de faune et de flore, mais aussi les habitats naturels.

En 2022, ce comité, initialement uniquement centré sur la biodiversité, intégrera le volet géologique. Cette modification permettra ainsi d'intégrer cette discipline dans la conception des projets et la gestion des sites.

PORTRAIT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE BIODIVERSITÉ ET GÉOLOGIE



Membres

- Département du Puy-de-Dôme
- Ligue de Protection des oiseaux
- Chauve-souris Auvergne
- Groupe mammalogique Auvergne
- Société d'histoire naturelle Alcide d'Orbigny
- CPIE de Theix
- Syndicat mixte du Parc

Vocation

Composé de naturalistes, de spécialistes des différents champs du vivant, son intervention repose essentiellement sur l'application du principe « Eviter-Réduire-Compenser » au sein des projets inscrits dans le plan de gestion du site Chaîne des puy – faille de Limagne. Il s'agit d'intégrer la biodiversité et la géologie comme des données d'entrée pour adapter les interventions de gestion mais aussi étudier la faisabilité et le dimensionnement des projets

Budget

Dépenses : 30 000 euros HT sur 4 années
Financement : Département du Puy-de-Dôme

Les experts du comité scientifique Biodiversité et géologie ont été consultés sur les projets suivants en 2021 :

➤ La convention de pâturage de l'ancien zoo des Dômes établissement précis des termes de la convention de pâturage sur les terrains du Département remis en pâture a été finalisé suite aux travaux de démolition. Ce

travail mené en lien étroit avec l'éleveur de l'EARL du Temple de Mercure a permis de concilier les contraintes agricoles et environnementales pour ainsi adapter les rotations de pâturage notamment. Les

vaches ont pu pâturer tout au long de la saison sur une surface complétant celle appartenant au siège d'exploitation.

- Y Le schéma partagé de gestion des puits de la Vache Lassolas La Mey et Pourcharet : les membres du comité scientifique ont participé à la transmission de données et à la réalisation de quelques inventaires complémentaires au printemps 2021 pour alimenter le diagnostic de cette opération.
- Y La gestion du pâturage sur le sommet du puy de Dôme : chaque année, le sommet du puy de Dôme est pâturé par les brebis d'un éleveur de la coopérative d'estive d'Orcines. Depuis plusieurs années, ce pâturage tient compte de la présence et du cycle de vie de l'Apollon, un papillon inscrit sur la liste rouge des insectes de France métropolitaine (arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national). A la demande de la Ligue de Protection des Oiseaux, une visite de terrain, fin juin en amont de la montée des brebis a permis de limiter l'impact sur les nichées de Pipit Spioncelle, un oiseau qui niche au sol. Une rotation des parcs de brebis adaptée en fonction des gîtes potentiels de nichées du Pipit Spioncelle.



2018, création puis évolution du périmètre (site du puy de Dôme -> bien UNESCO)

2022, nouveau membre représentant la géologie

2019-20, avis travaux « risque rocheux site puy de dôme, avis conduite du pâturage site du puy de Dôme, construction de la convention de pâturage de l'ancien Zoo des Dômes



Des liens développés avec les élus du territoire - Suivi : PNRVA / EMG

Au cours de l'année 2021, l'équipe mutualisée est allée à la rencontre des maires et équipes municipales de chacune des 30 communes composant le Bien pour aborder les points suivants :

- présentation de l'équipe mutualisée de gestion : ses membres, ses fonctions...
- bilan de l'année 2020 : fréquentation, surveillance...
- construction d'une feuille de route commune, tenant compte des spécificités propres aux communes, de leurs attentes et priorités d'actions souhaitées,
- modalités pour consolider les partenariats.

Ces rendez-vous ont permis de traiter des demandes particulières, comme :

- les manifestations sportives,
- les demandes d'autorisations (tournages vidéo, publicité, émissions, clips musicaux, actions curatives...),
- la résolution de problématiques d'usages,
- des points réglementaires relatifs à de nouvelles pratiques (installation de snack nomade, camps de scout, utilisation drone, mise en place de high line, site de chiens de traîneaux, trottinette électriques, VTAE, bivouac en site classé...).

Suite à ces échanges, l'équipe mutualisée a remis à chaque commune un compte-rendu de ces échanges accompagné :

- d'un inventaire des principales atteintes au milieu naturel (pour ce qui concerne la Chaîne des Puys),
- de la liste des agents compétents pour aider les élus à dresser le constat d'une infraction ou pour faire cesser une atteinte observée sur le périmètre de leurs communes,
- une note recensant des instructions et des conseils valables en Chaîne des Puys.

La suite : la pérennisation du relationnel ainsi créée pour accompagner les communes et leurs EPCI dans leurs enjeux et projets en lien avec l'ambition territoriale portée au titre du territoire d'exception de la Chaîne des Puys – faille de Limagne.



A la rencontre des 30 communes du Bien

L'implication des ambassadeurs du Patrimoine mondial – Suivi : PNRVA / EMG

Depuis l'inscription du Bien au Patrimoine mondial de l'Unesco, un réseau d'ambassadeurs composé de particuliers et d'associations à but non lucratif a été constitué : volontaires, ces personnes souhaitent partager autour d'eux leurs connaissances et les bonnes pratiques, mais aussi s'impliquer dans des actions de terrain sur le site. C'est dans ce cadre que l'équipe mutualisée leur propose de participer à des animations, soit à une dizaine d'événement en 2021 :

1 . des chantiers participatifs, afin de transmettre les bons messages, tout en entretenant certains chemins (entretien des renvois d'eau par exemple). Cette animation a concerné le puy de Dôme (chemin des chèvres) et des puys de La Vache et de Lassolas, lors desquelles les thématiques suivantes ont été abordées :

- Y le métier de garde-nature et ses missions
- Y le site et ses usages
- Y les bons gestes à avoir sur le terrain
- Y les sols volcaniques et leur entretien concret.

2 . une sortie découverte du site peu connu du puy de Vichatel, pour aborder :

- Y le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, son fonctionnement et l'équipe mutualisée
- Y l'histoire de Montlosier
- Y le paysage de la Chaîne des Puys
- Y la gestion forestière et pastorale
- Y la gestion de la fréquentation et les conflits d'usages.

3 . des ateliers sur le pastoralisme, afin de connaître le métier de berger et les enjeux agricoles sur les secteurs des puys de Jumes et Coquilles, ainsi que du puy de Vichatel :

- Y rencontre avec le berger du TM et découverte de son métier
- Y caractéristiques du troupeau mobile
- Y gestion pastorale du milieu naturel et richesse du site
- Y travail du chien de conduite sur le troupeau
- Y installation de filets mobiles
- Y transhumance jusqu'au site.

Pour 2022, il est envisagé de poursuivre les animations sur ces thématiques et de proposer des rendez-vous sur la gestion forestière (sortie de terrain), ainsi que des conférences-débats concernant :

- Y les différents périmètres réglementaires et gestionnaires du site (APPB, Site Natura 2000, Site Classé, Site Inscrit, Grand Site de France, Parc naturel régional, Réserve naturelle régionale, ENS...)

- Y comment se repérer et transmettre une localisation d'un dépôt, de signalétiques ou mobilier dégradés, arbre en travers d'un chemin...

Les autres chantiers participatifs - Suivi : PNRVA / EMG

Des chantiers participatifs proposés à des entreprises locales, des professionnels engagés et des organisateurs de manifestations sportives. Comme depuis quelques années, l'EMG a réalisé un chantier participatif avec les bénévoles de la VVX et les salariés de la Sociétés des Eaux de Volvic début octobre lors de leur journée de découverte de l'impluvium. L'EMG a proposé d'entretenir un des chemins du puy de Jumes. Cette formule permet de sensibiliser des usagers du site en passant par leur structure professionnelle ou par un organisme sportif qui rassemble des profils complètement différents. L'objectif est de faire passer l'ensemble des messages en faveur de la préservation de la Chaîne des Puys – faille de Limagne.



Chantier participatif sur le chemin des chèvres avec les ambassadeurs Unesco



Entretien des renvois d'eau du Puy de Jumes avec les bénévoles de la VVX et de la société des Eaux de Volvic



➔ RESTAURATION ET MISE EN VALEUR D'EDIFICES VOLCANIQUES

© Ph-Boichut, SMPNRVA

Une méthodologie rigoureuse adoptée pour chaque opération

La Chaîne des Puys - faille de Limagne concernant de multiples propriétaires et usagers, ainsi que des enjeux importants (écologiques, paysagers, économiques, culturels...), la conduite d'opérations doit obéir à une démarche rigoureuse. A cet effet, une méthodologie est appliquée pour chaque projet comme suit :

L'accord des propriétaires

Le territoire est un maillage de propriétés privées, publiques ou de biens de section. Pour la réalisation de tout projet, il est donc nécessaire d'obtenir préalablement l'accord des propriétaires, la négociation étant privilégiée à d'autres moyens d'actions.

Il faut donc s'assurer de l'existence de conventions :

- de droit de passage sur les chemins ouverts à la randonnée, ces conventions pouvant intervenir soit dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR), soit dans celui de conventions spécifiques
- d'autorisation de réaliser des travaux en vue de la protection des sites concernés ou d'aménagements sécurisés de cheminements (via des conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage notamment).

Un Schéma Partagé de Gestion, préalable à tout aménagement

En préalable à tout aménagement, un Schéma Partagé de Gestion est élaboré puis conduit en intégrant systématiquement l'ensemble des enjeux du site en concertation avec les différents acteurs.

Il constituera une véritable feuille de route pour répondre à l'enjeu du respect de la Valeur Universelle Exceptionnelle et à l'esprit des lieux.

En cas de prestation, il sera le support du cahier des charges à respecter par les maîtres d'œuvre. Il permet de définir une vision du site à court terme de 10 ans et des perspectives à long terme (cf. descriptif p 10 et 11). L'implication du comité scientifique biodiversité et géologie

Consulté en amont des différents projets, le comité scientifique émet des recommandations en application

du principe « éviter, réduire, compenser ». Il identifiera notamment les relevés géologiques ou les inventaires naturalistes complémentaires à réaliser en fonction du lieu d'implantation du projet. Il sera associé au suivi des différents chantiers et à l'évaluation des opérations.

La concertation en amont avec les services de l'État

Afin d'intégrer, dès l'élaboration des projets, les prescriptions pouvant résulter de différentes réglementations en vigueur (site classé, régime forestier, urbanisme...), les services de l'État potentiellement concernés sont invités à prendre part aux réflexions préalables au lancement des projets.

La formalisation des partenariats propres à chaque projet

Chaque opération se construit dans le cadre d'un processus de partenariat qui vise à associer toutes les parties concernées. Ce partenariat peut se formaliser au sein de conventions spécifiques à une action ou à un ensemble d'actions.

Ces conventions définissent conjointement le projet et précisent la part de chaque partenaire dans la mise en œuvre des opérations nécessaires à sa réalisation (maîtrise foncière, procédures administratives, recherches de financement, travaux...).

En fonction des projets, des instances spécifiques (comité de pilotage, ateliers, etc.) peuvent être mises en place.

La mise en place d'un comité de pilotage.

Ce COPIL rassemble l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers : maître d'œuvre, financeurs, communes, EPCI, services de l'Etat, propriétaires... Il sera réuni pour avis lors des phases clés du projet (diagnostic, scénario, avant-projet...)

FOCUS SUR L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA PARTAGE DE GESTION PARTAGÉ

Un schéma partagé de gestion constitue une déclinaison localisée du Plan de gestion Chaîne des Puys - faille de Limagne. Tout en tenant compte des spécificités locales et en veillant au maintien du bon état écologique, il doit ainsi répondre aux objectifs de :

- Y renforcement de la lisibilité des édifices volcaniques
- Y préservation de leur intégrité
- Y soutien aux activités qui les façonnent
- Y maintien de la qualité d'accueil
- Y gestion de la fréquentation.

Adapté au cas par cas en fonction des enjeux du site, il comprend cependant systématiquement les analyses suivantes :

- Y la dimension géologique du site
- Y la qualité paysagère du projet
- Y le respect des milieux naturels et espèces
- Y les questions paysagères, le pastoralisme
- Y les capacités d'accueil du public en fonction de la nature du projet
- Y les déplacements
- Y tout autre sujet relatif au site.

Le schéma partagé de gestion va au-delà de la notion d'aménagement en accordant une place prépondérante à la concertation entre les acteurs des sites et ses gestionnaires : il associe l'ensemble des partenaires concernés, non seulement en vue de la définition et à la mise en œuvre de l'opération, mais il précise également avec eux les modalités de gestion existantes ou à développer par la suite.

Pour la préparation du schéma partagé de gestion, un prestataire est mobilisé pour mener les démarches suivantes :

1. Réalisation d'un diagnostic du site d'études

Cet état des lieux traite de l'ensemble des sujets relevant du schéma partagé de gestion, à savoir : la dimension géologique, la qualité paysagère, la dimension écologique des milieux naturels et espèces, la dimension économique (agriculture, sylviculture, tourisme), les niveaux et modalités de fréquentation, les questions de déplacement.

Il aborde notamment les points suivants :

- Y la compréhension de la morphologie des puys et leur perception actuelle. Il ne retrace pas leur histoire géomorphologique, mais établit le lien entre leur géologie singulière et les paysages qu'ils construisent aujourd'hui.
- Y la perception des puys en matière de paysage, la co-visibilité entre puys voisins et la vue depuis des sites extérieurs
- Y les usages actuels, leur coexistence, leurs évolutions, les bénéfiques et/ou les menaces ou avantages qu'ils représentent pour l'intégrité et la lisibilité des édifices géologiques, l'accueil et la gestion de la fréquentation
- Y les cheminements (en termes de linéaire, confort de marche, sécurité, niveau d'érosion, balisage, sentes sauvages....)
- Y les dessertes des puys, notamment les stationnements (autorisés et sauvages) d'accès
- Y les pratiques agricoles et sylvicoles
- Y l'état écologique
- Y les modalités en cours de gestion.

Ce diagnostic donne lieu à la production de cartographies illustrant les phénomènes en cours. Il établit plus particulièrement une carte croisant l'état des différents enjeux de façon à identifier le niveau de sensibilité de chaque secteur.

Cette analyse fait l'objet d'un échange avec le comité de pilotage. Les cartes produites peuvent être utilisées pour signaler aux entreprises intervenant sur ces sites, les secteurs à enjeux qui nécessitent une attention particulière.



Puy de Côme

© SMPNIR/A

2. Production de plusieurs scénarii d'évolution du site

A l'issue du diagnostic, plusieurs scénarii d'évolution du site sont proposés pour définir une vision à long terme, partagée par les différents acteurs.

Devant traduire de grandes orientations, ces scénarii peuvent être très différents, voire caricaturaux : grâce à des supports très visuels (photomontages, illustrations d'aménagements, cartographies...), le prestataire propose des évolutions de lisibilité des édifices, des aménagements d'accueil du public du site, du paysage dans son ensemble. Les orientations de chaque scénario sont présentées à moyen et long terme. Les scénarii doivent permettre au Comité technique puis au Comité de pilotage de réagir et de se positionner.

Les échanges avec les acteurs du site permettent de faire émerger des argumentaires sur les scénarii (exemples : la conciliation des usages, les impacts au regard des enjeux, les implications en termes de gestion, l'adéquation au contexte général de la Chaîne des Puys comme au contexte du site, les coûts).

Au final, un scénario ambitieux et partagé, résultant de l'évolution d'un ou de plusieurs scénarii proposés, est ainsi co-construit. Le Comité de pilotage valide le scénario retenu.

3. Le programme d'interventions

Déclinant le scénario retenu, un programme d'interventions est élaboré en veillant à dimensionner le(s) projet(s) en fonction des capacités financières du maître d'ouvrage.

4. Descriptif minimal du programme

A minima, le programme d'interventions comporte :

- ✎ une description complète comprenant une analyse avantages / inconvénients / contraintes,
- ✎ les incidences paysagères (photomontages, croquis...) sur site et en vue lointaine,
- ✎ les incidences écologiques, en particulier sur les habitats d'intérêt communautaire et espèces patrimoniales,
- ✎ des cartes de localisation des mesures mises en œuvre,
- ✎ les conditions de gestion du site pour assurer la pérennité du projet proposé,
- ✎ l'identification des opérations qui nécessiteraient une procédure administrative et le détail des modalités, difficultés potentielles et conséquences qui s'y rapportent au vu des caractéristiques du site,
- ✎ une première estimation de l'enveloppe financière du scénario. Le programme devra permettre d'apprécier non seulement les coûts financiers mais aussi les coûts environnementaux de l'ensemble de l'opération (exemple : acheminement de matériaux),
- ✎ une chronologie de mise en œuvre des opérations.



Inventaire biodiversité

Opération au puy de Chaumont : entretien et mise en œuvre des engagements

Le puy de Chaumont, volcan basaltique a fait l'objet, en avril 2017, d'une convention d'objectifs signée entre l'Etat, le SMGF Volvic Sources et Volcans, l'ONF et le Département. Cet accord a défini les modalités de mise en œuvre d'un projet expérimental d'exploitation sylvicole ayant conduit au défrichement du cratère sur une surface de 1,4 ha en 2018 substituant ainsi une prairie aux résineux sur le sommet du puy. La convention pluriannuelle pour la concession de l'entretien du terrain d'emprise du cratère du secondaire du puy de Chaumont accorde au Département les autorisations nécessaires pour l'entretien du site. En 2021 :

- l'entretien du cratère n'a pas pu être réalisé par l'intermédiaire du pâturage, du fait d'un manque de ressource fourragère (envahissement par le genêt suite à la coupe des arbres en 2018 et à l'absence d'entretien sur la période 2019-2021). Aussi, une opération de broyage mécanique a donc été menée, au printemps, pour améliorer la qualité fourragère du site.
- les trois places à dépôt de bois situées le long de la route de Chanat-La-Mouteyre ont été reprises conformément aux engagements pris auprès du Syndicat Mixte de Gestion Forestière.
- Conformément à la convention prévoyant l'ouverture du public, la piste concernée pour être le tracé du futur cheminement a fait l'objet d'une première sécurisation, en décembre.

M. ouvrage : Département 63
M. œuvre **et suivi** : PNRVA / EMG

Partenaires techniques :

- . Département du Puy-de-Dôme
- . SMGF Volvic Source et Volcans
- . Office National des Forêts
- . DREAL-inspection des sites
- . DDT du Puy-de-Dôme
- . Commune de Chanat-la-Mouteyre

Partenaires financiers :

- . Département 63
- . Grand Site de France

Budget : 40 000 €



Le cratère de Chaumont

Mars 2021,
reprise des
places à dépôt de
bois

Décembre 2021,
sécurisation des
pistes

Octobre 2022,
compensation
forestière

Juillet 2021,
broyage des genêts

Mai 2022,
pâturage

En 2022, les brebis du troupeau mobile Chaîne des Puy - faille de Limagne devraient pâturer le sommet pour la première fois dans le courant du mois de mai. A l'automne, les travaux de boisement compensatoires au défrichement devraient être réalisés par le Département.

Opération aux puys de La Vache, de Lassolas, de La Mey et de Pourcharet : schéma de gestion et plan de gestion forestière

Devant la nécessité d'intervention sur les puys de la Vache et de Lassolas, 3e site le plus fréquenté de la Chaîne des Puys, le Département a lancé la réalisation d'un Schéma partagé de gestion porté par l'équipe mutualisée. Au regard du foncier et de l'organisation du paysage autour de l'estive de Récoleine, les puys de la Mey et de Pourcharet ont été ajoutés au périmètre de l'étude.

Le Syndicat mixte du Parc accompagne également, en parallèle, les propriétaires dans leur gestion du site afin qu'elle soit en adéquation avec les particularités géologiques, écologiques et paysagères.

Le schéma partagé de gestion des puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet

Le groupement Itinéraire-bis / Symbios associant un paysagiste et un écologue a été retenu pour réaliser l'étude pour un montant de 39 445 euros TTC. Le diagnostic du site, état des lieux et identification des enjeux, a été réalisé d'août à novembre 2021.

En novembre, a débuté la phase de concertation. Acteurs locaux, scientifiques et services de l'Etat ont ainsi été mobilisés lors de 4 ateliers thématiques (1 - Grand témoins de l'évolution du site, 2 - Aménagement et fréquentation de loisirs, 3 - Pastoralisme et 4 - Sylviculture) pour construire ensemble le scénario d'évolution du site.

Sa traduction en programme d'actions et de modalités de gestion, qui constitue la 3ième phase de l'étude, ne débutera que dans le courant du 1er trimestre 2022.

Sur ce projet, l'équipe mutualisée a assuré :

- Y l'animation auprès des propriétaires et la rédaction de conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage
- Y la rédaction du cahier des charges et autres pièces, l'analyse, les négociations et la passation des marchés avec l'appui des services du Département
- Y l'organisation des comités de pilotage et des ateliers et leur gestion administrative
- Y la coordination de l'étude, l'appui et le suivi technique des prestataires, la liaison avec le conseil scientifique biodiversité et géologie.



Atelier pour la coconstruction du schéma partagé de gestion



Le Plan Simple de Gestion de la forêt de la Vache et de la Mey

L'ASL de la Vache et de la Mey doit se munir d'un plan simple de gestion pour être en conformité avec le code forestier. Elle a sollicité l'accompagnement technique du Syndicat mixte du Parc pour s'assurer d'adopter une gestion durable et respectueuse du site.

En 2021, l'équipe mutualisée a pris en charge la rédaction du cahier des charges du plan simple de gestion, la consultation des entreprises et l'analyse des offres correspondantes. L'ASL a choisi de confier l'élaboration son plan simple de gestion à Bruno Gallion, gestionnaire forestier (4 300 euros TTC). Lancés en octobre, le portage technique de l'étude ainsi que sa coordination sont assurés par l'équipe mutualisée de gestion.

avec le schéma partagé de gestion des puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet auquel il doit contribuer. Les deux documents devant être cohérents, l'équipe mutualisée a synchronisé les calendriers de leur élaboration et associé le gestionnaire forestier aux ateliers de concertation du schéma partagé.

Le diagnostic du plan simple de gestion a été réalisé à l'automne 2021, aboutissant notamment à l'élaboration d'une cartographie et une description des peuplements.



L'accompagnement de l'ASL de la Vache et de la Mey

En 2019, le Syndicat mixte du Parc, le Département et l'ASL ont signé une convention de partenariat avec pour objectif la préservation du site. L'équipe mutualisée participe dès lors à la gestion du site et accompagne, à sa demande, l'ASL sur plusieurs dossiers.

Elle anime ainsi les projets au sein des instances de l'ASL (bureau, conseil d'administration et assemblée générale annuelle), l'aide dans son fonctionnement (demande de subvention, contribution au compte-rendu...) et la conseille dans ses décisions.



Les manifestations sportives et culturelles

L'équipe mutualisée a produit des avis sur les demandes de manifestations sportives et culturelles à proximité ou dans le périmètre de l'ASL au regard des enjeux de préservation du site. Suite au nombre croissant de demandes, l'ASL a envisagé la création d'une « commission culture » qui les examinerait. L'équipe mutualisée a élaboré et mis à disposition de l'ASL une grille d'analyse avec les préconisations que toutes les manifestations se devraient de respecter dans l'intérêt de la préservation du site.

La gestion, l'entretien et la surveillance du site

Les gardes nature de l'équipe mutualisée ont continué leurs missions de surveillance, d'entretien des renvois d'eau et du cheminement, de suivi de la fréquentation prévues dans la convention de partenariat signée avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et le Conseil départemental 63 en 2019.

A la demande des propriétaires, dans l'attente du schéma partagé de gestion, l'équipe mutualisée a également organisé l'abattage par un bucheron d'une douzaine d'arbres au pied du puy de la Vache pour améliorer la lisibilité du cratère égueulé.

L'acquisition foncière par le Syndicat mixte du Parc

L'équipe mutualisée a poursuivi l'animation foncière débutée en 2020. 4 lots de terrains sur les puits de la Vache et de la Mey sont en cours d'acquisition par le Syndicat mixte du Parc.

La signature des actes aura lieu le 20 janvier 2022. Le Syndicat mixte du Parc intégrera l'ASL en tant que propriétaire et pourra prendre part plus légitimement aux décisions concernant la valorisation et la gestion de ces deux puits.

Les puits de la Vache, Lassolas, la Mey dans le périmètre du schéma partagé de gestion



© Jean-Pierre Voilhes - Département 63

M. ouvrage : Département 63
Bureau d'études : RETIF SYMBIOS
Suivi : PNRVA / EMG
Partenaires Financiers :

Schéma partagé de gestion : Département 63, Contrat de Plan Etat Région

Plan simple de gestion : ASL de la Vache et de la Mey, Département 63

Coupe à la Vache et acquisitions : Syndicat mixte du Parc

Partenaires techniques : Département du Puy-de-Dôme, ASL de la Vache et de la Mey, Estive de Récoleine, Communes : Nébouzat, Saint-Genès-Champanelle, DREAL, DDT 63, ONF, Auvergne Estive, Comité scientifique Biodiversité géologie, CAM

Budget :

Opérations	Total TTC	CD63	CPER	ASL	Syndicat mixte du Parc
Schéma partagé de gestion	39 445 euros	7 889 euros (20 %)	31 556 euros (80 %)	/	/
Plan simple de gestion	4 300 euros	3 440 euros (80 %)	/	860 euros (20 %)	/
Acquisitions	2 173 euros	/	/	/	2 173 euros



Opération aux puys de Jumes et Coquille : mise en œuvre du programme de travaux

Les puys de Jumes et Coquille forment un site remarquable pour sa biodiversité et son paysage. Dès 2017, dans le cadre de la candidature à l'inscription au Patrimoine mondial, le Département du Puy-de-Dôme a fait réaliser un Schéma d'intentions paysagères par Alain Freydet, paysagiste conseil du Réseau des Grands Sites de France, pour mettre en valeur le site. En 2020, il a chargé le CEN Auvergne de le traduire en programme opérationnel de travaux, réalisés en 2021 sous la maîtrise d'œuvre de l'équipe mutualisée.

Les travaux de préservation et de mise en valeur, ont débuté en septembre 2021 pour une durée de 6 mois (sous réserve des conditions climatiques). Il s'agit d'opérations :

- d'abattage forestier, de débroussaillage et débardage à cheval dans le cratère de Coquille – Réalisation par l'entreprise Equi-bois,
- de restauration du sentier sur Jumes et Coquille : ouverture/fermeture de sentier, mise en place d'escaliers en caisson, équipement – Réalisation par l'entreprise YTravaux.

Ces chantiers ont permis d'améliorer la lisibilité des cratères, de valoriser de beaux points de vue sur la zone centrale de la Chaîne des Puys, de lutter contre l'érosion et d'améliorer la sécurité et le confort du sentier. Les choix réalisés sur les modifications du cheminement et la réouverture parcimonieuse sont favorables à la restauration des landes à callune d'intérêt communautaire et à la préservation d'espace de tranquillité pour les brebis. Une activité pastorale sera en effet indispensable pour maintenir ces espaces ouverts et pérenniser les travaux réalisés.

L'équipe mutualisée a également géré les points suivants :

- animation, suivi technique et validation du programme opérationnel des travaux réalisés par le CEN Auvergne. Un travail de concertation avec les propriétaires et les partenaires locaux a été nécessaire afin de mieux équilibrer la prise en compte des différents enjeux, faisant ainsi évoluer le projet initial.
- rédaction du dossier de demande d'autorisation de travaux au titre du Site Classé
- rédaction du cahier des charges et des autres pièces, analyse et passation des marchés avec l'appui administratif des services du Département
- suivi hebdomadaire de chantier et gestion administrative
- travaux d'abattage et de débroussaillage dans le cratère et sur les flancs de Jumes par les élèves en Bac Pro GMNF du LPA de Montmorillon, encadrés par les gardes nature de l'équipe mutualisée.



Une convention de gestion pour les puys de Jumes et de Coquille

En parallèle de la préparation et mise en œuvre des travaux, sous l'animation de l'équipe mutualisée, une nouvelle convention de gestion a été élaborée pour continuer à donner un cadre au travail partenarial engagé depuis de nombreuses années entre propriétaires et gestionnaires (Syndicat mixte du Parc, CEN, CEPIV, commune de Saint-Ours-les-Roches), ce afin de préserver ce site remarquable.

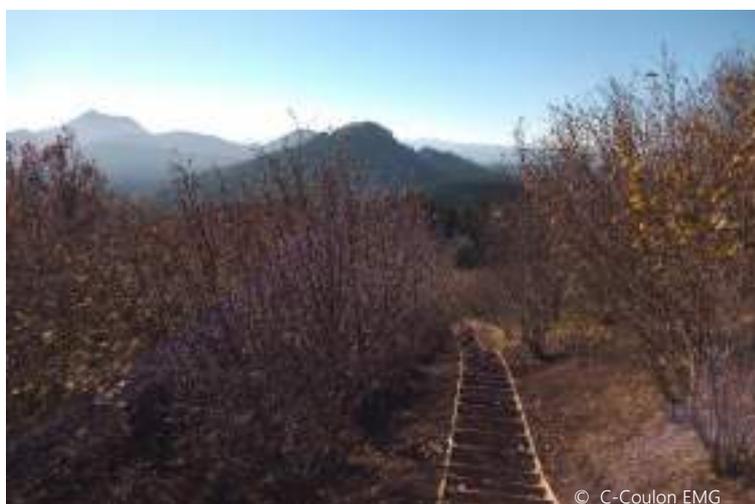
Le troupeau mobile sur Jumes et Coquille

En attendant les travaux de réouverture, 50 brebis du troupeau mobile ont pâturé les cratères de Jumes et de Coquille durant 2 mois à l'été 2021. Leur passage permet de freiner la progression des ligneux, de « rajeunir » les landes d'intérêt communautaire et de montrer le potentiel pastoral de cet espace avant sa transmission à un éleveur. Le troupeau mobile devrait revenir sur le site à l'été 2022.

Avril 2021,
signature de la convention
de gestion



Juin - Août 2021,
pâturage du troupeau mobile



Nouvel itinéraire et escaliers à caissons sur le puy de Coquille

M. ouvrage : Département 63

M. d'œuvre et suivi : PNRVA / EMG

Partenaires techniques : Département du Puy-de-Dôme, CEN Auvergne, DREAL – inspection des sites, DDT 63, ONF, Commune de Saint-ours-Les-Roches, CEPIV

Entreprises : Equibois, YTravaux

Partenaires Financiers : Département 63, Grand site de France

Budget :

Opérations	CD63	Grand site de France	TOTAL
Travaux	106 339 euros	20 000 euros	126 339 euros
Plan simple de gestion	1 296 euros	/	1 296 euros
TOTAL	107 635 euros	20 000 euros	126 339 euros



Opération au puy de Pariou : préparation du programme de travaux

Du fait de son caractère iconique, le puy de Pariou est le deuxième site le plus fréquenté après le puy de Dôme. Au titre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030, le puy de Pariou a été identifié comme un site prioritaire à préserver.

Le projet de préservation et mise en valeur a pour but :

- ✚ de révéler et rendre lisible les formes volcaniques,
- ✚ de gérer et d'aménager le site en respectant l'esprit des lieux et son caractère naturel,
- ✚ d'harmoniser et de répartir les différents usages,
- ✚ d'adopter une signalétique et une information cohérente unifiée.

Sur ce site, l'objectif principal est aussi de répondre à une demande ancienne des propriétaires pour préserver le site et ses sentiers de l'érosion et ainsi pérenniser l'accueil du public sur ce site en toute sécurité. Suite à une concertation menée avec les propriétaires, le projet prévoit à ce titre :

- ✚ la préservation du site via la fermeture du sentier de descente dans le cratère,
- ✚ la création et/ou l'adaptation des cheminements en fonction des retours d'expérience de la gestion du site et de ses enjeux,
- ✚ la modification du sentier d'accès en réutilisant des chemins permettant notamment d'accéder à une ancienne carrière.

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Afin d'être autorisé à réaliser les études et travaux nécessaires à ce projet, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée entre l'ensemble des propriétaires et le Département, à savoir :

- ✚ l'association syndicale libre des puys de Montgoulède et Fraisse, signature le 13 mars 2020,
- ✚ le Groupement d'intérêt Economique du Pariou, signée le 20 septembre 2020
- ✚ et le syndicat mixte de gestion forestière d'Orcines, signée le 29 juin 2020.

Maîtrise d'œuvre du projet

En décembre 2020, le projet a fait l'objet d'une décision sans suite de la première consultation de travaux portant notamment sur le pavage de la descente dans le cratère, du fait notamment d'une absence d'assurance de pérennité de l'ouvrage en raison de sa technicité et des caractéristiques intrinsèques des sols volcaniques de la Chaîne des Puys. Les propriétaires ont ensuite validé la proposition d'effacement du sentier de descente dans le cratère.

Au printemps 2021, les prestations de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies avec l'établissement du nouveau cahier des charges et le lancement de la consultation de travaux le 24 juin 2021. Le 4 novembre, la commission d'appel d'offre s'est positionnée favorablement aux recommandations du rapport d'analyse. Une première réunion de cadrage s'est tenue le 3 janvier 2022 pour préparer le chantier dont la durée prévisionnelle est de 6 mois. Le montant total des travaux s'élève à 366 059 euros TTC.



Croquis du sommet du Pariou après travaux
© Alain FREYTET

Opération au puy de Côme : application du schéma d'intention paysager

Situé au cœur de la Chaîne des Puys, le puy de Côme est aussi un puy iconique du Bien, de par sa forme singulière. A la fin des années 90, l'augmentation de la fréquentation et les pratiques peu respectueuses ont détérioré l'état du site et les cheminements d'accès, ce qui a conduit à sa fermeture au public en 2003 par arrêté municipal. A l'automne 2021, le puy de Côme et sa coulée ont été ciblés comme site prioritaire au titre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030.

L'étude en 2018

En 2018, en parallèle des démarches menées en faveur du puy du Pariou, le puy de Côme a fait l'objet d'une étude de programmation ou « schéma d'intention paysager ». Cette étude, lancée par le Département avec un appui fort du Syndicat mixte du Parc, visait à faire évoluer la qualité des sentiers de randonnée sur le secteur. Indirectement, elle répondait également à la demande du maire de la commune qui souhaitait disposer d'arguments pour pérenniser la fermeture du chemin d'accès au sommet.

L'étude a permis de dégager des grands principes qui ont été précisés par la suite en lien étroit avec les propriétaires. Naturellement, la nécessaire préservation du site a pris le pas sur l'ouverture des sentiers. L'objectif reste de révéler et rendre lisible les formes volcaniques, de gérer et aménager en respectant l'esprit des lieux et le caractère naturel du site.

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Afin de pouvoir réaliser les études et les travaux, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée avec chacun des propriétaires et le Département : avec la commune de Ceyssat le 26 octobre 2020 et avec l'Association Syndicale Libre des puys de Côme, Suchet et Balmet, le 25 février 2021.

Maîtrise d'œuvre du projet

Suite à l'établissement du cahier des charges en début d'année, au cours du mois de mars, une consultation a été lancée pour le recrutement d'un maître d'œuvre, afin de faire évoluer le schéma d'intention paysager en programme opérationnel. C'est la société A3 Paysage qui a été retenue en groupement avec le bureau d'étude environnemental CREXECO, pour les missions suivantes :

- études d'avant-projets,
- études de projet,
- assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation du contrat de travaux,
- études d'exécution,
- direction de l'exécution du contrat de travaux,
- assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Le projet en cours

L'opération ainsi définie prévoit :

- dans une première phase, la valorisation du tour de Côme, au travers d'actions de mise en lumière de petits patrimoines, entérinant la fermeture de ce site au public (effacement de sentiers sauvages -matérialisation de la fermeture de l'accès en pied de site) en agissant pour le maintien de la lisibilité de la forme du volcan
- dans un second temps, un stationnement verra le jour pour apporter de l'information aux visiteurs sur les bons gestes à avoir sur le site, exposer les raisons de sa fermeture au public, mais aussi pour limiter le stationnement sauvage fréquent dans ce secteur.

Le montant du marché notifié s'élève à 40 739 euros TTC, pour un montant de travaux estimé à 300 000 euros TTC.

L'avant-projet a été validé par :

- la commune lors de son conseil municipal, le 25 octobre 2021,
- l'association syndicale libre des propriétaires, le 18 janvier 2022.

Le début d'année 2022 sera dédié à la recherche du foncier nécessaire pour la finalisation du tracé du cheminement en partie ouest du puy pour ainsi lancer la phase projet dès le printemps et démarrer les travaux en fin d'année 2022 ou en début d'année 2023.



Photo montage plaine de Côme

M. ouvrage : Département 63

M. d'œuvre : A3 Paysage

Suivi : PNRVA / EMG

Partenaires techniques : Département 63,
DREAL – inspection des sites, DDT 63,
Commune de Ceypssat, ASL Come Suchet
Balmet

Budget :

- Y Maitrise d'œuvre : 40 739 euros TTC
- Y Travaux : 300 000 euros TTC (estimation)

Financement :

- Y Département du Puy-de-Dôme
- Y FEDER 60 %
- Y CPER 20 %

Mars 2021,
consultation de
maîtrise d'oeuvre

Octobre 2021,
présentation de l'avant-projet
aux propriétaires

Automne 2022,
démarrage des
premiers travaux

Mai 2021,
Notification du
marché à A3 Paysage

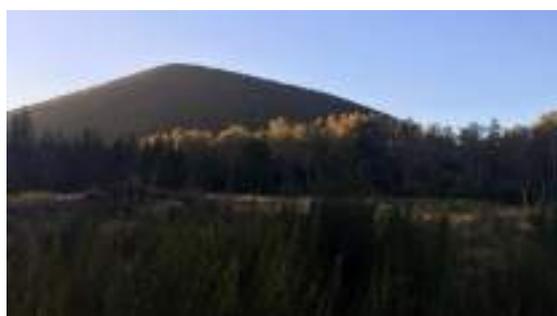
Janvier 2022,
validation de
l'avant-projet

Projet de stationnement

Sur ce secteur, un stationnement sauvage de véhicules légers est observé ainsi qu'un stationnement de plus en plus important de véhicules de type camping-cars et vans aménagés. Par ailleurs, actuellement, il n'existe pas de lieu dédié à l'information des randonneurs, ni au stationnement des randonneurs de la Cheire de Côme.

Aussi, par délibération du 29 septembre 2020, le Département s'est positionné favorablement à l'acquisition d'une parcelle qui pourrait répondre à ces manquements. Un acte notarié en date du 21 octobre 2021 a formalisé l'acquisition par le Département d'une parcelle sur la commune de Saint-Ours-les-Roches. Cette parcelle tiendra lieu de stationnement.

Actuellement, le cahier des charges est en cours de rédaction et tiendra compte des besoins et des enjeux de ce site.



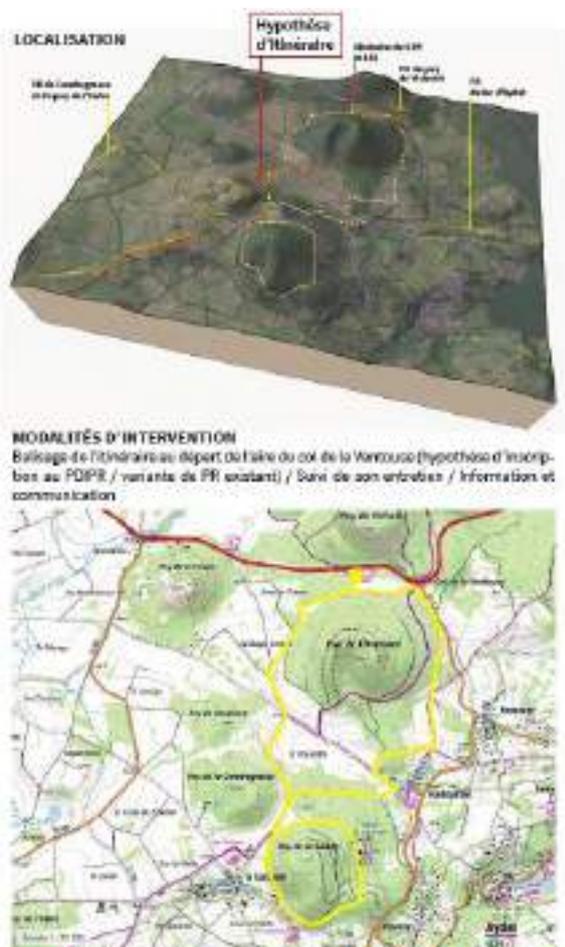
Parcelle dédiée au futur stationnement

Accompagnement de l'Association Syndicale Libre des puy de Côme, Suchet et Balmet

En 2021, l'équipe mutualisée a poursuivi son accompagnement de l'association de propriétaires pour la réalisation de leur projet :

- Y réouverture pastorale (estimation 43 000 euros TTC),
- Y forage pour alimentation en eau potable des pâturages (estimation en cours).

L'accompagnement réalisé a consisté au montage des dossiers de demandes de subvention, l'organisation des réunions, la rédaction du cahier des charges et la recherche de solutions techniques. Lors de l'assemblée générale en date du 26 novembre, l'association a validé la poursuite de ces projets, en sollicitant des modifications techniques impliquant une reprise du travail avec les services de l'Etat.



M. ouvrage : Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Aydat

M. d'œuvre : LLTU paysage et urbanisme
Suivi : PNRVA / EMG

Partenaires techniques : Département 63,
Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Aydat,
ONF, DREAL – inspection des sites, DDT 63,
Commune d'Aydat

Budget :

- Y Maitrise d'œuvre : 23 910 euros TTC
- Y Travaux : 210 000 euros TTC

Financement :

- Y Département du Puy-de-Dôme
- Y Grand Site de France
- Y Fondation patrimoine mondial
- Y Etat (plan de relance)
- Y Commune d'Aydat
- Y Mond'Arverne communauté

Mars 2021,
approbation
de l'étude

Septembre 2021,
comité de pilotage
de lancement

Février 2022,
comité technique de
validation des travaux

Juin 2021,
consultation pour recruter
un assistant à maîtrise
d'ouvrage

Novembre 2021,
démarrage des 3
groupes de
travail



Entretien et aménagements des cheminements du Bien

Les gardes nature de l'équipe mutualisée ont pour mission l'entretien pluriannuel de certains chemins de randonnée, mené dans le cadre de conventions établies avec les propriétaires de sites fréquentés de la Chaîne des Puys.

Ces travaux sont réalisés :

- par les gardes nature eux-mêmes,
- ou dans le cadre de chantiers participatifs qu'ils encadrent.

Depuis 2020, ils sont aidés dans leurs missions par le service des routes du Département 63 (une équipe a été formée pour l'entretien des sentiers, des renvois d'eau, notamment dans le secteur central de la Chaîne des Puys).

Pour entretenir les renvois d'eau, les gardes nature se répartissent les secteurs avec les agents techniques du site du puy de Dôme et les agents des routes du district routier d'Orcines. Cette année 2021, ces derniers ont pu intervenir sur 10 journées à deux agents pour de l'entretien manuel ou mécanisé.

Après la fonte des neiges, au début du printemps 2021, les gardes nature ont parcouru et entretenu une partie des gros axes de randonnée de la Chaîne des Puys pour élaguer et parfois couper les arbres tombés sur ces sentiers avec le poids de la neige. Sur la plupart de ces puys et sentiers de randonnées, ils entretiennent la signalétique notamment en lien avec les bonnes pratiques (chiens en laisse, interdiction des feux, respect des sentiers balisés...).

Au printemps, l'équipe mutualisée a accompagné le changement de la corde (main-courante) des escaliers Sud du Pariou.

Détails des travaux réalisés en 2021 :

- puy de Jumes et puy de Coquille : Entretien des renvois d'eau, au printemps et à l'automne, avec l'aide des ambassadeurs UNESCO et des bénévoles de la Volvic Volcanic Expérience (V VX),
- puy de la Vache et Puy de Lassolas : Entretien des renvois d'eau, au printemps et à l'automne avec l'aide des ambassadeurs UNESCO,
- puy de Cliersou : Entretien des renvois d'eau, au printemps et à l'automne avec les agents techniques du département,
- puy de Vichatel : Ouverture sur la zone de noisetiers et pose de clôture au sud avec l'aide des élèves du LPA de Rochefort-Montagne,
- chemin des chèvres – puy de Dôme : Entretien des renvois d'eau, au printemps avec l'aide des ambassadeurs UNESCO et à l'automne avec le reste de l'équipe de l'équipe mutualisée et les agents techniques du puy de Dôme.



© FMG

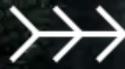


Préparation de renvoi

M. d'œuvre et suivi :
PNRVA / EMG
Département 63 services des routes

Partenaires techniques et financiers :

- Département 63
- Syndicat mixte du Parc



ACCOMPAGNEMENT D'ACTIVITÉS LOCALES PHARES

ACCOMPAGNEMENT GESTION DES FORETS



© Jean-Pierre Voilhes



Pérennisation de l'activité du troupeau mobile de la Chaîne des Puys - faille de Limagne

Assurer la lisibilité des édifices volcaniques sur la Chaîne des Puys-faille de Limagne est un enjeu important pour illustrer via l'appréciation du paysage, les éléments constitutifs de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien Chaîne des Puys - faille de Limagne reconnue par l'Unesco.

L'ouverture de nouveaux espaces grâce à l'activité pastorale dans les estives peut nécessiter une période de test et de mise en œuvre que les agriculteurs ne sont pas toujours en mesure d'assurer dès les premières années. C'est pourquoi, une expérimentation de pâturage d'un troupeau mobile a été initiée en 2016 par le Syndicat mixte du Parc et le Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Rochefort Montagne. Fort des retours positifs de cette expérience, l'équipe mutualisée a travaillé avec le lycée et le Département 63 afin de pérenniser et de développer ce projet.

Le troupeau mobile intervient pour pallier cette difficulté afin d'entretenir des espaces qui, à terme, ont vocation à revenir aux éleveurs. Leur entretien par

l'éco-pâturage présente par ailleurs de multiples autres avantages : écologiques et sociaux. Le troupeau mobile permet ainsi de maintenir ces espaces ouverts, de préserver la biodiversité, de sensibiliser le public, de soutenir l'économie...

Dans ce cadre, une convention tripartite a été redéfinie sur 5 ans, à partir du 15 avril 2021, de façon à garantir les démarches investies par et pour les 3 partenaires. Un budget de près de 35 000 euros est nécessaire pour assurer l'opération durant les 6 mois de pâturage.

L'intérêt de disposer d'un petit troupeau composé d'une cinquantaine de bêtes, accompagné et guidé par un berger, est d'adapter le pâturage aux spécificités du site (sols et végétation, manque d'eau, fréquentation...).

Le troupeau étant amené à pâturer des secteurs éloignés sur le site Chaîne des Puys-faille de Limagne, il était nécessaire de pouvoir disposer d'un véhicule adapté et d'une remorque de transport pour les animaux lorsque les distances ne permettent pas le déplacement du troupeau à pied.

Par ailleurs, il était nécessaire de faciliter les déplacements (allers retours parfois longs) du berger afin et lui permettre de se loger au plus près du troupeau avec un minimum de confort. C'est pourquoi, l'équipe mutualisée a préparé un cahier des charges et recherché des financements pour l'achat d'une cabane

pastorale, associé à un pick-up auquel sera attelé une moutonnière. Ces équipements ont été financés par la Fondation Unesco, le Département 63 et le Syndicat mixte du Parc. Ils devraient être livrés pour la saison 2022.

Sites	puy de Marmant *	puy de Vichatel	puy de Jumes	puy de Coquille	puy de Vichatel	puy de Marmant
Périodes de pâturage du troupeau mobile en 2021	25 avril au 3 juin	3 au 19 juin	19 juin au 24 juillet	24 juillet au 12 août	12 août au 27 septembre	27 septembre au 8 octobre

* gestion par le CEN Auvergne, hors secteur site Chaîne des Puys - faille de Limagne

Brebis de race Rava du troupeau mobile



Troupeau de l'estive d'Orcines lors de la montée du Puy des Goules

Suivi : PNRVA / EMG

Partenaires techniques :

- Y Département 63
- Y Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Rochefort Montagne

Budget : 34 700 euros

Financement :

- Y Département 63
- Y Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Rochefort Montagne
- Y Syndicat mixte du Parc



Accompagnement des groupements pastoraux dans leur quotidien - Suivi : PNRVA / EMG

Comme chaque année, les gardes nature ont accompagné les bergers dans les estives du périmètre du Bien, pour les aider dans leur quotidien, notamment pour faire face à la fréquentation des sites. Ainsi, ils ont joué un rôle de médiateur auprès des visiteurs (empêcher le dérangement du troupeau, notamment en veillant à la tenue des chiens en laisse...) en vue de contribuer à la bonne conciliation des usages sur ces secteurs. Les gardes nature ont également contribué à des projets d'amélioration du pastoralisme (puys de la Vache et Lassolas, Jumes et Coquille...) sur des phases terrain et lors de réunions. Focus sur certains sites :

- estive d'Orcines : la bergère en charge de l'estive en 2020 est revenue en 2021, accompagnée d'une aide bergère. Habitée à travailler dans des zones fréquentées, elles ont fait preuve de diplomatie, de pédagogie et de tolérance face aux comportements inadaptés et parfois irrespectueux de certains visiteurs. Cela étant, malgré une fréquentation touristique sensiblement plus importante en été, le bilan des bergères en fin de saison a été plutôt positif en termes de conciliation des usages.
- estive de Manson : cette année encore, la pression de surveillance a été importante aux abords de l'estive durant la saison estivale. Une vigilance particulière a été apportée pour lutter contre les feux, notamment lors des tournées de surveillance en soirée.
- estives au pied du puy de Côme : les gardes nature ont accompagné l'agriculteur
 - installation d'une signalétique temporaire de contournement
 - mise en défens
 - lien avec la zone pastorale d'Orcines
 - réalisation de travaux d'ouverture dans la continuité de l'estive de la Fumade en collaboration avec les propriétaires de l'ASL et l'exploitant (une partie menée par les gardes nature et des élèves en Bac Pro GMNF du LPA de Rochefort-Montagne et une autre par les agents techniques 63).
- estives au puy de Vichatel : la coupe sélective des noisetiers au sommet s'est achevée pour augmenter progressivement les surfaces pastorales, avec déplacement de la clôture. Pour cette opération, les gardes-nature étaient accompagnés par des étudiants du Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Rochefort Montagne.



Forêts : avis, suivi de projets et conseils - Suivi : PNRVA / EMG

La forêt occupe une large place dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne et joue un rôle majeur pour le paysage. L'équipe mutualisée intervient de plusieurs manières auprès des propriétaires et exploitants forestiers.

Association des propriétaires du puy de Dôme

En 2020, l'association s'est orientée vers une exploitation d'une parcelle sur les flancs Est du puy de Dôme. En 2021, compte tenu de la météo défavorable (pluies abondantes) et des impératifs de préservation de la biodiversité, les travaux ont débuté à la fin de l'automne. Avec les premières neiges, les travaux ont été interrompus pour préserver les sols. La fin de l'opération se déroulera donc sur 2022. La méthode choisie (*Bucheron skidder*), permet une meilleure prise en compte des enjeux du Patrimoine mondial ; elle mériterait un soutien plus important.



Création d'une piste sur les Flancs de Louchadière
Propriété du Crédit Agricole Centre France



Débardage skidder sur les flancs du puy de Dôme

Forêt du puy de la Moreno

Initialement détenue par la Caisse des dépôts et les assurances CNP, la forêt de la Moreno (occupant une surface d'environ 300 ha) a été vendue au Crédit Agricole Centre France. Ce nouveau propriétaire a décidé de réécrire son plan simple de gestion par anticipation. Le Syndicat mixte du Parc a réalisé plusieurs expertises afin de proposer l'intégration d'un certain nombre d'éléments au nouveau plan, tels que :

- Y la mise en place de plusieurs îlots de senescence
- Y l'encouragement de la futaie irrégulière
- Y des pistes d'amélioration pour la coupe rase de 40 ha qui sera réalisée d'ici à 2024.

Cette énorme coupe au cœur du site classé de la Chaîne des Puys, réalisée pour raison sanitaire, va avoir un impact visuel important et ce, même si des efforts ont été faits par le nouveau gestionnaire de la forêt (répartition des essences qui seront replantées (50 % feuillus et 50 % résineux), mode d'exploitation et de replantation par placeaux de 36 m² qui alternent feuillus, résineux et régénération naturelle, mise en place de 20 ha en îlot de senescence). Elle est le fruit d'une gestion passée non adaptée avec une vision à court terme.

D'autres problèmes sanitaires risquant d'émerger à grande échelle sur la Chaîne des Puys, il est primordial de les anticiper afin de mettre en œuvre des mesures fines de gestion, en adéquation avec le niveau d'exigence d'un site classé et du Patrimoine mondial.

Schéma de desserte de la Communauté de Commune Dôme Sancy Artense

L'EMG a accompagné les réflexions concernant ce schéma pour assurer une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et la limitation de la création de nouveaux linéaires de voirie forestière pas toujours justifiée et, qui plus est, pas toujours difficiles à gérer dans un contexte de conflits d'usages et d'hyper-fréquentation.

Accompagnement divers

Les gardes nature ont fait bénéficier de conseils plusieurs propriétaires soucieux de ne pas porter atteinte à leurs forêts à la biodiversité qui leurs est associée. Le suivi constant sur le terrain a également permis de limiter les impacts de travaux forestiers en cours.

Perspectives

Les impacts des choix de gestion et d'exploitation forestière semblent toujours sous-estimés en Chaîne des Puys.

Un travail de fond reste à mettre en place pour permettre une exploitation de la forêt plus fine et plus adaptée aux objectifs de préservation de l'intégrité paysagère des sites classés et du caractère exceptionnel d'un Bien inscrit au Patrimoine mondial. L'arrivée d'un chargé de mission forêt au sein de l'équipe mutualisée permettrait une meilleure animation sur le terrain. En parallèle, une culture commune sur le niveau d'exigence attendu sur un site au rayonnement international doit émerger.

➔➔➔ SUIVI ET MAÎTRISE DES USAGES RÉCRÉATIFS

Surveillance et sensibilisation des usagers

L'une des principales missions des gardes nature est d'assurer la surveillance du site, mais aussi d'informer et de sensibiliser les usagers pour assurer le respect des lieux et des usages. Dans ce cadre, ils effectuent des tournées de surveillance. A nouveau en 2021, des ajustements ont été réalisés en assurant des présences importantes sur le terrain, de 9h00 jusqu'à parfois minuit. Le nombre de mailles de surveillance a été lui aussi fortement augmenté (environ 1200 passages sur l'année), notamment grâce à la présence des deux gardes nature saisonniers supplémentaires de mai à octobre. Malgré cette multiplication des tournées de surveillance en soirées, de nombreux dégâts (ou risques de dégâts) ont été constatés :

Feux et bivouac

Feux de camp (64) et bivouac (88) ont été signalés par des bergers, éleveurs ou propriétaires. Certains ont eu lieu dans des sites où le risque incendie est important. Le sujet des feux de camp en période estivale est à corréliser avec la pratique du bivouac, mais également avec la multiplication des véhicules de loisirs (van, camping-car, tente de toit) stationnant dans le milieu naturel. Depuis l'été 2020, en accord avec les services de l'Etat, tous les feux constatés ont été verbalisés.

Sentiers sauvages

De nombreuses traces sont créées chaque année dans la Chaîne des Puys du fait de la progression des pratiques pédestres (randonnée et course à pied) et VTT. Des balisages sauvages apparaissent régulièrement traversant les zones de tranquillité à préserver.

Les applications de partage sur Internet favorisent ces pratiques : les particuliers y publient des parcours sans avoir toujours bien connaissance des fragilités des sites. Une fois téléchargées, les traces ne nécessitent aucun balisage sur le terrain.

Depuis fin 2021, plusieurs sites Internet et applications font l'objet de vérifications par l'équipe mutualisée quant à leurs contenus ; les modérateurs sont sollicités pour supprimer les messages et pratiques inadaptées.

Cela concerne les applications suivantes (liste non exhaustive) :

- ✎ Park4night : application pour faire du camping/bivouac à l'aide d'un moyen motorisé,
- ✎ Strava, Open Runner : application pour le traileur, pour trouver des propositions de sorties et de traces,
- ✎ Géocaching : loisir pour une chasse au trésor géolocalisée,
- ✎ Komoot, Trace de VTT : application pour VTTistes, pour trouver des propositions de sorties et de traces,
- ✎ Viso Rando : application pour la pratique de la randonnée pédestre, avec des propositions de circuits,
- ✎ Entrez dehors : application développée par Décathlon pour le sport outdoor,
- ✎ Nike + Runing, STT Sport Trackers : applications développées par des distributeurs de marque de sport.

Camping-cars

La fréquentation de ces véhicules dans les zones naturelles a été importante cette année encore. Lors des tournées de surveillance en soirée, les gardes nature sont intervenus auprès de 86 conducteurs de véhicules en situation de bivouac afin de leur rappeler les règles de bonne conduite. En effet, de plus en plus

de véhicules de loisirs pénètrent encore plus profondément dans le milieu naturel. Ce phénomène est amplifié par le développement des applications dédiées au partage d'informations de sites non aménagés pour le bivouac.

Pour éviter au maximum une aggravation de l'impact sur les milieux naturels, certains sites régulièrement fréquentés ont été mis en défens par la pose de piquets agricoles tandis que plusieurs panneaux d'interdiction de feux ont été posés aux endroits les plus fréquentés.

En plus des conflits d'usages que cela est susceptible de provoquer, les conséquences habituelles sont constatées : papiers hygiéniques, feux, déchets divers...

Suivi de la fréquentation

17 éco-compteurs permettent de suivre le passage des visiteurs sur des sites stratégiques. Un bilan de la fréquentation 2020 a été produit, permettant d'obtenir un suivi de la fréquentation sur ces sites.

S'il ne permet pas de renseigner précisément le nombre de visiteurs ayant parcouru le territoire, ce rapport dégage les tendances principales. Le rapport de 2021 sera établi au début de l'année 2022.

Appui technique à des projets ponctuels

Le Syndicat mixte du Parc accompagné par l'équipe mutualisée co-organise des événements sur le territoire avec d'autres structures locales.

Les apports techniques de l'équipe mutualisée sur les projets *Stop Waste*, *Eco rando* et *Nettoyons la nature* ont permis d'orienter les porteurs de projets vers des sites et des parcours adaptés pour réaliser à la fois une pratique sportive, des actions curatives et de la sensibilisation du public.

Gestion quotidienne et réponse à des sollicitations externes

L'équipe mutualisée est sollicitée sur des questions liées à l'usage du site. Elle recueille et traite environ une centaine de demandes par an et y répond en apportant des informations sur le territoire, en conseillant des porteurs de projets et en proposant des solutions. Cela concerne par exemple :

- ✚ la mise en place de nouveaux projets sportifs ou d'activités de loisirs (*Laser tag*, *Escape wood*, chiens de traineaux...)
- ✚ la réglementation (installations de barnums en site classé, démarches à réaliser auprès des institutionnels, déclarations auprès de l'aviation civile pour l'usage du drone...)
- ✚ la mise en réseau de porteurs de projets avec des propriétaires ou gestionnaire d'espace (cas des demandes de tournages [courts et longs métrages], de clips vidéos, de prise de vue en drone, de sollicitation de chaînes télé pour de émissions...)
- ✚ la résolution de problématiques déposées par les utilisateurs du Site (visiteurs, propriétaires, professionnels, EPCI...).

Carte des pratiques et des usages

De par sa proximité avec l'agglomération clermontoise et ses caractéristiques exceptionnelles, la Chaîne des Puys - faille de Limagne est un site fortement sollicité pour la pratique d'activités sportives de plein air, qui connaît une importante fréquentation de ses sentiers. Mais dans le même temps, il s'agit d'un site aux espaces fragiles. On observe une connaissance insuffisante des pratiquants à ce sujet et un déficit d'informations qu'ils pourraient pourtant trouver auprès des loueurs, vendeurs, prescripteurs...

Pour pallier cette situation, l'équipe mutualisée a entrepris en 2021 la préparation d'une série de cartes en fonction des activités pratiques.

Visant à permettre une meilleure compréhension des règles liées aux pratiques sportives et l'amélioration de la conciliation des usages, ces cartes détaillent :

M. d'ouvrage et suivi : Syndicat mixte du Parc (Lizmap et Geotrek) - PNRVA / EMG (cartes)
Partenaires techniques : Département 63, Syndicat mixte du Parc
Budget Geotrek : 34 128 euros HT en investissement et 5 088 euros TTC en fonctionnement
Financement Geotrek : Région Auvergne Rhône-Alpes (80 %), Syndicat mixte du Parc (20 %)

- ✚ les chemins balisés (inventaire réalisé en 2020)
- ✚ les aspects réglementaires (retranscription d'arrêtés inventoriés en 2020)
- ✚ des positions de principes de propriétaires (autorisations de passages)
- ✚ des alertes sur la sensibilité environnementale, ainsi que concernant la fragilité des sols.

Le choix a été de les diffuser en ligne avec Lizmap et Geotrek ; mis en place et administrés par le Syndicat mixte du Parc, ils s'avèrent plus dynamiques et pratiques :

- ✚ orientation des pratiquants sur leurs choix de sorties (lieux et niveaux de pratique),
- ✚ renseignement sur les enjeux du site et les bonnes pratiques à respecter
- ✚ possibilité d'adapter les informations selon la saisonnalité et de remarques issues du terrain (possibilité, par exemple, de ne plus faire apparaître un secteur propice aux activités de pleine nature, pour cause de travaux).



Manifestations sportives : accompagnement et sensibilisation - Suivi : PNRVA / EMG

En raison du contexte sanitaire, de nombreuses manifestations sportives n'ont pas été reconduites en première partie de l'année 2021 par rapport aux années précédentes. Malgré tout, l'équipe mutualisée a instruit une soixantaine de demandes d'organisation de manifestations dans le périmètre de la Chaîne des Puys et a aidé, dans certains cas, à construire leurs événements, le plus en amont possible (incluant des temps de repérage terrain).

Pour ce faire, l'équipe mutualisée accompagne la sous-préfecture en apportant un avis sur la conformité des parcours en lien avec les règles et les principes qui prévalent en Chaîne des Puys. Ils portent sur les considérations de passages sur des secteurs réglementés, des propriétés privées et des espaces naturels sensibles, ou encore vers des secteurs ponctuellement concernés par des travaux. Toutes ces informations sont systématiquement relevées et communiquées auprès des différents organisateurs de manifestations sportives, afin de procéder à des ajustements.

Dans certains cas, certains événements font l'objet d'un suivi plus appuyé dès lors que l'organisateur de la course souhaite bénéficier de la mention « Manifestation partenaire du Parc ». Dans cette situation, plusieurs engagements réciproques sont à respecter, matérialisés au sein d'une convention.

Enfin, après avoir co-construit les itinéraires avec les responsables de course afin d'éviter tout désagrément ou potentiels conflits le jour des épreuves, l'équipe mutualisée veille à ce que les opérations de débalisage aient bien eu lieu dans les 48 heures après le déroulé de l'épreuve et contrôle la remise en état du site. Le Syndicat mixte du Parc a proposé d'étendre son travail, grâce à un partenariat renforcé auprès des communes, pour servir d'appui aux petites manifestations quant au choix de leurs circuits (pour le moment, seuls les organisateurs qui passent par un régime d'autorisation ou de déclaration auprès de la Sous-Préfecture d'Issoire bénéficient d'une expertise). Un suivi post-manifestation a été également réalisé, notamment pour faire remonter les manquements aux opérations de débalisage qui n'ont pas été effectuées dans les temps impartis.

L'équipe mutualisée va également proposer une nouvelle interface sur le prochain site Internet du Parc pour fournir une information claire, l'enjeu est d'améliorer la gestion et l'organisation des manifestations sportives sur le territoire. En complément, un portail Intranet est en cours de réflexion pour permettre aux propriétaires ayant des parcelles au sein d'espaces naturels de la Chaîne des Puys – faille de Limagne, mais aussi à certains groupements pastoraux, de consulter les dates des calendriers sportifs, les parcours et d'être ainsi mieux informés des passages à proximité de leurs biens ou de leurs zones d'activités.

Manifestations sportives sur le territoire



Echanges lors d'un run tchatche du Parc

Organisation de « Run tchatte du Parc » ®

Depuis 2019, l'équipe mutualisée organise des « Run tchatte du Parc » : un parcours de course à pied grand public, encadré par un accompagnateur en montagne et un membre de la team Esprit Volcans 63.

Ces run allient course à pied et pauses pédagogiques dispensées par un garde nature pour sensibiliser à la richesse et à la nécessaire préservation du patrimoine naturel, au risque de dérangement de la faune, à la fragilité de la flore et des sols volcaniques, ainsi qu'au caractère privé des propriétés traversées. L'objectif est ainsi de sensibiliser les traileurs aux conséquences de leur pratique sur la nature afin qu'ils adoptent les bons comportements.

Au vu du contexte sanitaire et des aléas climatiques, l'année 2021 n'a pas été favorable à la réalisation de ces animations. Néanmoins, 3 projets ont été réfléchis et sont prêts à être reproduits dans le cadre des contextes suivants : Unesco, Manifestation partenaire du Parc et Fête des patrimoines volcaniques du Parc.

L'équipe mutualisée a œuvré pour la pérennisation de cet outil en développant le soutien de l'équipe de trail Esprit Volcans 63, vecteur de messages pédagogiques auprès d'une importante communauté de pratiquants. Une note de déploiement a été élaborée courant 2021 permettant de donner un cadre au développement des prochains run, avec des objectifs bien précis.

Refonte de la formation à distance Chaîne des Puys - faille de Limagne

En 2021, l'équipe mutualisée a entrepris la réactualisation de la formation à distance Chaîne des Puys – faille de Limagne en lien étroit avec le CD 63 et la politique touristique. Il s'agit d'un outil pilote, créé en 2015 par le Syndicat mixte du Parc avec le Région Auvergne Rhône-Alpes et opérationnel à partir de 2015, en soutien à la candidature au Patrimoine mondial : il vise à faire partager une culture commune sur le site Chaîne des Puys – faille de Limagne, de sensibiliser et d'informer les publics sur les attributs de ce Bien exceptionnel, sur ses fragilités et ses usages.

Même si cette formation a rencontré un certain succès jusqu'à présent auprès des personnes en situation de renseigner le public en visite, il a été décidé de la repenser tant sur le fond, que sur la forme, de façon à ce qu'elle puisse intéresser et être accessible par un plus large public (opérateurs touristiques, élus et agents du territoire, ambassadeurs Unesco, enseignants, habitants et visiteurs...). Dans cette perspective, l'outil doit donc s'apparenter davantage à un dispositif de médiation ludique, interactif et instructif.

Pour mener à bien le projet de réactualisation de la formation :

1. son diagnostic a été réalisé et complété par une enquête menée auprès des publics afin de cibler leurs attentes et leurs besoins
2. un cahier des charges a été rédigé en vue du marché public à procédure adaptée à lancer pour la conception et la diffusion de la nouvelle formation e-learning ; il décrit l'arborescence de la formation attendue, les messages à transmettre, les contraintes et les conditions de réussite du projet.

Ainsi, afin de s'adapter à la diversité des publics, la formation sera au final structurée de la sorte :

- un tronc commun composé de modules obligatoires (1h30 maximum), reprenant les principales notions à transmettre à l'apprenant :
 - présentation géographique du site
 - géologie appliquée au territoire
 - outils de valorisation et de protection du site
 - conciliation des usages et le paysage permettant une ouverture sur les modules complémentaires
- des modules complémentaires (1h30 maximum), permettant d'approfondir, selon l'envie ou le besoin de l'apprenant, certaines thématiques, à savoir :
 - la forêt
 - le milieu agro-pastoral
 - les milieux rupestres
 - l'eau
 - la biodiversité
 - les activités de plein air.

La nouvelle formation, d'une durée maximale de 3 heures, sera portée par un scénario narratif déployé autour d'un thème, celui d'une itinérance pédagogique sur le territoire Chaîne des Puy – faille de Limagne.



Cette nouvelle formation digitale est en cours de réalisation jusqu'à fin mars 2022 :

- Y scénarisation de la formation
- Y création des story-boards pédagogiques
- Y construction des évaluations
- Y tournage des modules
- Y conception de la plateforme de diffusion
- Y test.

Elle sera accessible gratuitement, par une auto-inscription, à partir d'avril 2022.

M. ouvrage : PNRVA / EMG

Partenaire technique : Département 63

Budget : 49 500 euros TTC

Financement :

- Y Département du Puy-de-Dôme 17 820 euros
- Y Syndicat mixte du Parc (budget annexe EMG) 17 530 euros
- Y FNADT 14 150 euros

Jun 2021,
diagnostic de la
formation
existante

Septembre
2021,
rédaction du
cahier des
charges

Novembre 2021,
lancement de la
refonte de la
formation

Juillet 2021,
étude des publics

Octobre 2021,
consultation





PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT



Veille écologique : suivi des petites chouettes de montagne *Tengmalm* et *Chevêchette*

En France, ces espèces se trouvent plus spécialement dans les forêts dominées par le hêtre et les résineux. Situées entre 800 et 1200 m d'altitude, les forêts du site classé de la Chaîne des Puys représentent une superficie d'environ 10 000 ha. Majoritairement constituées de hêtres, d'épicéas et de sapins, elles constituent un milieu favorable pour ces deux espèces.

En leur faveur, l'étude menée par le Syndicat mixte du Parc avec différents partenaires (LPO, ONF, CPIE...) vise à :

1. améliorer et actualiser les connaissances sur leur répartition dans un premier temps,
2. puis, assurer un suivi pour déterminer des densités de populations, un nombre de couples, découvrir / prospecter de nouvelles zones de présence.

Ces données permettront, en accord avec les propriétaires et les gestionnaires, d'adapter les pratiques et les itinéraires techniques sylvicoles afin d'assurer au minimum le maintien des populations en place.

En 2021, les écoutes ont permis de localiser 13 sites différents de reproduction probable, mais seuls deux ont été avérés par la prospection caméra.

Pour la première fois depuis huit ans, une chouette Chevêchette a été entendue à plusieurs reprises au cours de l'hiver 2021.

Les gardes nature restent vigilants au bon état de préservation de son milieu de vie afin de pérenniser son retour.

Les forêts de la Chaîne des Puys constituent encore aujourd'hui, à l'échelle auvergnate, un bastion notamment pour la Chouette de Tengmalm. Au vu des évolutions des pratiques forestières et d'une demande en bois toujours croissante, il apparaît comme primordial de connaître précisément les zones de reproduction et l'évolution des populations de ces deux espèces.

Aussi, le travail de recherche et d'inventaire systématique des arbres porteurs de loges de pic noir dans le site classé de la Chaîne des puys fait partie intégrante de ce suivi. En effet, les loges de pic noir sont celles majoritairement utilisées par la Tengmalm pour la reproduction, tandis que la Chevêchette utilisera préférentiellement celles de pic épeiche.

Cette base de données permet, avec le soutien de l'ONF et du CRPF, la mise en place de mesures opérationnelles de préservation des milieux et des espèces (Pic noir, Chouette de Tengmalm, chiroptères...). C'est en outre, l'information de base qui permet un suivi efficace de la chouette de Tengmalm.



© EMG



Garde nature contrôlant la présence d'une nidification à l'aide d'une petite caméra



© D. Hackel



Chouette de Tengmalm



© G. Trochard



Chouette chevêchette dans le Vercors

M. ouvrage : PNRVA / EMG

Partenaires techniques :

- Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Rochefort Montagne
- Observatoire Français de la Biodiversité
- Ligue de Protection des Oiseaux

Lutte contre les dépôts sauvages

Depuis 2016, le Syndicat mixte du Parc recense les sites de dépôts sauvages présents sur les territoires des communes et en caractérise la nature. Les services routiers du Département du Puy-de-Dôme complètent cet état des lieux. Lorsque cela était possible en termes de volumes, ces dépôts sont récupérés, puis déposés à la déchetterie de Saint-Genès-Champanelle (Theix).

En se rapprochant des 30 communes en 2021, l'équipe mutualisée a souhaité leur proposer de préparer un programme d'actions pluriannuelles de résorption de ces points noirs, qui associera associations et prestataires compétents. Le Département 63 et le Syndicat mixte du Parc étudient les possibilités de pouvoir venir en appui des communes pour les aider à traiter ces dépôts et décharges sauvages (le Département devrait intervenir dans des cas plus spécifiques : dépôts conséquents, déchets dangereux, sites difficilement accessibles).

De plus, un guide méthodologique sur les dépôts sauvages (en cours de finalisation) sera prochainement remis à ces collectivités pour les aider dans leurs luttes contre les dépôts et les décharges sauvages.



M. ouvrage : PNRVA / EMG

Partenaires techniques :

- Département 63
- Syndicat mixte du Parc

Au cours de l'année 2021, plusieurs dépôts d'ordures sauvages ont été constatés par les gardes nature, mais aucun des auteurs n'a été pris sur le fait. La nature de ces dépôts varie : amiante, briques et autres gravats, déchets d'équarrissage, déchets verts, mobiliers, D3E...



En particulier, la commune d'Orcines avec l'aide de différents partenaires a pu procéder à l'enlèvement d'amiante.

Dépôts sauvages constatés par les gardes nature

Police de l'environnement - Suivi : PNRVA / EMG

Maîtrise des conditions de circulation des véhicules motorisés de loisir

En 2020, en lien avec l'inscription de la Chaîne des Puys au Patrimoine Mondial de l'Unesco, le travail de mise en place d'arrêtés municipaux réglementant la circulation des véhicules motorisés de loisirs a été poursuivi. Il est sur le point de se terminer sur les communes de Saint-Ours-les-Roches, d'Aydat, de Saint-Genès-Champanelle et de Mazayes, pour lesquelles des arrêtés devraient être pris prochainement pour réguler cette pratique.

Par la mise en place d'une signalétique adaptée, ces arrêtés permettront de limiter la pénétration de ces véhicules dans les zones forestières et agricoles. Une réflexion à l'échelle du périmètre du Bien est nécessaire pour organiser et structurer l'accueil de ces véhicules (aire camping-car, aire bivouac hors site classé...). En particulier, l'arrêté réglementant la circulation motorisée de loisirs sur la commune de Ceysat pris en 2019 a été matérialisé par la pose de panneaux réglementaires sur le terrain au cours de l'automne 2020.

Les effets positifs ont été constatés dès cet été, notamment sur le secteur du bac de Ceysat.

Cela ne doit pas faire oublier que trop d'arrêtés municipaux valables sur le périmètre du bien comportent trop de régimes dérogatoires (propriétaires, ayants-droits) et sont déconnectés de l'extrême fragilité saisonnière des sols. Aux périodes les plus sensibles, (dégel, fonte des neiges, fortes pluies), des dispositions réglementaires devraient être prises pour les préserver. On constate également la persistance voire l'accroissement des pratiques motorisées hors la loi.

Patrouilles et verbalisations

La circulation motorisée, les feux (de camp notamment) et les dépôts sauvages, ainsi que les prélèvements de matériaux représentent des menaces pour le site de plus en plus prégnantes et ce malgré une sensibilisation constante. En parallèle, il semble donc nécessaire d'appliquer de façon plus systématique des mesures répressives avec l'aide des personnels compétents.

Pour l'année 2021, cinq procédures ont été engagées pour feux, circulation motorisée et destructions d'espèces protégées ainsi que deux procédures en co-saisine pour circulation motorisée et au titre du site classé.

A l'initiative de la Préfecture, quatre opérations interservices (gardes nature du PNRVA, gendarmerie, polices municipales, OFB, ONF, et les services de l'Etat) ont été organisées. Ces opérations concernaient la lutte contre les déchets et dépôts sauvages, les feux et bivouacs, la circulation motorisée et le dérangement des estives notamment avec les chiens non tenus en laisse.

Cette année encore, et pour la deuxième année, il n'a pas été possible d'organiser de patrouilles conjointes avec les services de l'OFB.

Compte-tenu de la fréquentation du site sans cesse croissante et du comportement parfois irrespectueux des usagers, le commissionnement du reste de l'équipe des gardes-nature apparaît comme une nécessité. Ainsi, l'opportunité devrait se présenter au cours de l'année 2022.



© Jean-Pierre Voilhes



Préparation du Plan de paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne

L'année 2021 a été marquée par la mise en place du plan de paysage, depuis son lancement en mars 2021 jusqu'au séminaire d'étape du 19 novembre (clôture du diagnostic), qui aura permis à travers les temps d'animation de constituer un groupe d'élus impliqués aux côtés des techniciens.

— Parlons Paysage

Patrimoine mondial, regard local

UN PLAN DE PAYSAGE POUR LA CHAÎNE DES PUY - FAILLE DE LIMAGNE

Une ambition forte.

Programmée au sein du plan de gestion du Bien inscrit comme Patrimoine mondial de l'Unesco, mais aussi du Grand site de France, l'élaboration du plan de paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne répond à l'objectif d'améliorer la prise en compte du paysage par les différents acteurs du territoire, à l'échelle des 30 communes du Bien.

Les objectifs poursuivis par ce plan de paysage sont stratégiques :

- Y participer à la construction d'une culture commune sur l'ensemble du territoire concerné par l'inscription,
- Y mobiliser habitants et élus sur les questions de paysage et de cadre de vie,
- Y contribuer à la mise en œuvre des orientations de la charte du Parc des Volcans d'Auvergne et à la diffusion des valeurs du Parc,
- Y accompagner le territoire dans la transition écologique.

mais aussi opérationnels :

- Y projeter et impulser des actions de valorisation du paysage portées par les différents acteurs du territoire,
- Y faire évoluer les documents de planification pour une meilleure prise en compte des enjeux de paysage propres à la Chaîne des Puys – faille de Limagne.

M. ouvrage : Département 63

Animation : PNRVA / EMG

Partenaires techniques : 5 EPCI, 2 Pays, chambres d'agriculture, CAUE, 30 communes

Budget : 104 990 €

Financements :

- Y Département 63
- Y DREAL
- Y Région Auvergne Rhône-Alpes
- Y Syndicat mixte du Parc 20 000 euros (communication)

Carte des paysages



Phasages

La préparation du projet avec les partenaires a été faite durant l'année 2020.

Son élaboration, accompagnée par le BE, se déroule sur les années 2021 et 2022, en 3 étapes :

1. diagnostic (quels sont les paysages de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne ?), du 5 mars 2021 (1^{er} comité de pilotage) au 19 novembre 2021 (clôture).
2. détermination des objectifs de qualité paysagère : quels paysages souhaite-t-on pour demain ? Quelle ambition se fixe-t-on ?
3. élaboration du programme d'actions : quoi faire ? Qui peut agir ? Comment ?

Sa mise en œuvre et son animation se poursuivra après la fin de l'élaboration.



La concertation est donc au cœur du dispositif

La démarche est intrinsèquement partenariale : au-delà de proposer des réponses aux enjeux de préservation, le paysage permet de construire un projet de territoire : le plan de paysage se fait avec et par les acteurs du territoire lors de nombreux temps de partage et de construction collective.

Pour le pilotage du projet, un comité rassemble les partenaires de la démarche, au-delà des financeurs :

- Y les intercommunalités concernées : 5 EPCI, 2 Pays,
- Y les partenaires techniques : chambre d'agriculture, CAUE.

Les communes ont vocation à être intégrées au comité de pilotage en 2022.

De nombreux moments de concertation sont organisés.

- Y La rencontre de 22 communes sur 30 (maires et/ou adjoints), en petit groupes (en regroupant au maximum 3 communes ensemble), les 7 et 8 juin 2021, a permis d'expliquer la démarche, de recueillir leurs regards et leurs attentes envers le projet de plan de paysage.
- Y Une sortie « Balade apprenante » a été proposée le 3 juillet 2021 : soit une randonnée sur la journée basée sur un itinéraire permettant d'échanger sur les différents paysages de la montagne de la Serre, avec des acteurs tels que des élus, agriculteurs, viticulteur, association de mise en valeur du patrimoine. Les mauvaises conditions météorologiques ont nécessité de restreindre l'animation à en petit comité (avec les intervenants).
- Y Un Atelier « Lecture de paysage » a permis de rassembler 40 participants, le 13 septembre 2021. Il s'agissait d'une journée de voyage en bus à travers les paysages de la Chaîne des Puys - faille de Limagne, entre partenaires techniques et élus de chaque territoire traversé (qui exposaient les enjeux rencontrés). Cette sortie a permis de développer les échanges entre territoires voisins peu habitués à travailler ensemble.
- Y Un Atelier « Cartographie » a mobilisé 45 élus et partenaires, le 15 octobre 2021. La démarche consistait à spatialiser des valeurs paysagères et enjeux du territoire, sur un fond cartographique, par tables thématiques.
- Y Un séminaire d'étape « Parlons Paysage », le 19 novembre 2021, a constitué une journée de conclusion et d'ouverture de la phase de diagnostic, autour des points suivants :

- restitution de la phase de diagnostic,
- retours d'expérience de 3 territoires ayant porté des plans de paysage :
 - o Vichy Communauté, représenté par Caroline Bardot, vice-présidente Transition énergétique et Amaya Zulueta chargée de mission urbanisme à Vichy communauté,
 - o PETR du Grand Clermont, représenté par Jean-Pierre Buche, Vice-Président, et Corinne Portal, directrice du Grand Clermont,
 - o Syndicat Mixte Canigo Grand Site, Daniel Baux vice-président et maire de Labastide (66), ainsi que Florian Chardon, directeur.
- construction de la suite de la démarche (définition des objectifs, pistes et leviers d'action), au sein de tables rondes thématiques.



L'atelier « Lecture de paysage » du 13 septembre 2021

Le séminaire d'étape « Parlons Paysage » du 19 novembre 2021

Le grand public est également impliqué :

- Y Un questionnaire numérique à destination du public a été proposé de juin à juillet 2021 ; l'objectif était de connaître la perception que les habitants ont de leurs paysages, ses évolutions, leurs pratiques et leurs habitudes. 180 réponses obtenues, qui dressent un portrait inédit de la Chaîne des Puys – faille de Limagne.
- Y Un site internet dédié au projet a été élaboré : « parlons-paysage.puy-de-dome.fr » ; il annonce des temps de concertation, informe sur le déroulé de l'étude et met à disposition des documents.



Un travail artistique est également mené, à savoir 17 portraits vidéos d'habitants, d'usagers et de professionnels (Dialogue Paysagers & capsules vidéo) : face caméra, les personnes parlent librement de leur façon d'appréhender le paysage, de leurs modes de vie. La mise en relation de ces portraits dessine le paysage d'une manière sensible et intime.



FEUILLE DE ROUTE PHASE 1 / OUTILS DE MOBILISATION

	TEMPS TECHNIQUES ET DE VALIDATION	TEMPS DÉDIÉS AUX ÉLUS ET PERSONNES RESSOURCES	MOBILISATION DU GRAND PUBLIC	OUTILS/RELAIS
QUI ?	<p>Groupe de travail : élus référents et techniciens</p> <p>Membres du Comité de pilotage</p>	<p>Elus de toutes les communes, techniciens et Comité citoyen (sur 10 jours)</p> <p>Des lieux de réunions tournants sur le territoire</p>	<p>A destination de tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Page internet alimentée régulièrement, relais sur les sites internet communaux • Réseaux sociaux • Presse locale • Flyer, affichettes dans les mairies, lieux clés
QUOI ?	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Groupe de travail par phase • 1 Comité de pilotage par phase • 1 Séminaire plan paysage 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien élus (Réunions par groupes sur 2 semaines consécutives, différents lieux du territoire) • Entretien acteurs (services en commun) • Atelier lecture du paysage (sur un territoire au choix sur 10 communes) • Atelier cartographique sur les valeurs et enjeux (sur atelier thématique (12 communes)) 	<ul style="list-style-type: none"> • Film pédagogique de présentation de la démarche • Questionnaire en ligne • Microtrottoirs, casting de cadrage, portraits filmés, confidences paysagères - Capsules vidéos • Balades apprenantes, agenda vocalique • Réunions publiques 	

L'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagement

Au travers de compétences en urbanisme et paysage, l'équipe mutualisée est en capacité d'apporter divers services :

- assistance technique (conseil, expertise) auprès de collectivités et des porteurs de projets en matière d'urbanisme opérationnel, ainsi que de planification (SCOT, PLUi, PLH, PLU, AVAP, etc.), et le suivi de la planification sur le territoire,
- contribution aux avis émis par le Syndicat mixte du Parc, dans le cadre des cas-par-cas de la DREAL, dans son rôle de Personne publique associée, en CDNPS,
- animation transversale, via la co-animation (avec les services de l'État), du groupe de travail urbanisme / paysage Chaîne des Puy - faille de Limagne.

En 2021, la présentation de l'équipe mutualisée aux 30 communes de la Chaîne des Puy – faille de Limagne a déclenché plusieurs sollicitations pour une assistance technique à des collectivités, dans leurs projets d'urbanisme opérationnel ou d'aménagements paysagers, en particulier les opérations suivantes :

Commune de Saint-Genès Champanelle :

Y point de départ de randonnée de Laschamps

Plusieurs rencontres ont eu lieu pour définir avec les élus de Saint Genès un cadre d'action sur ce petit espace public communal : définition d'un programme pour un point de départ de randonnée : organisation du stationnement, harmonisation de la signalétique, mise en valeur de l'anomalie géologique de Laschamps.

Y élaboration d'un nuancier architectural

Le pôle urbanisme et paysage a contribué, aux côtés des services de la métropole et du CAUE, à la rédaction d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un nuancier architectural sur la commune de Saint Genès. Cette mission, confiée à un architecte, doit actualiser le nuancier ancien pour l'annexer au PLU en vigueur.



Commune de Saint-Genès-Champanelle

Commune de Chamalières : site du Colombier

Le pôle urbanisme et paysage a participé aux différents comités de pilotage de l'aménagement d'une aire naturelle du site du Colombier, propriété de la ville de Chamalières sur la commune d'Orcines.

L'accompagnement a consisté en l'apport de conseil techniques et au suivi de ce projet.



Commune de Ceyssat – aménagement des espaces publics et restauration d'un lavoir

L'équipe mutualisée a été sollicité pour apporter des conseils techniques pour la restauration d'un lavoir du bourg de Ceyssat, en lien avec l'aménagement des espaces publics de la commune.



Le lavoir de Ceyssat

Le suivi des documents d'urbanisme - Suivi : PNRVA / EMG

Au travers du suivi des projets d'élaboration et/ou de révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU...), l'équipe mutualisée veille et incite la déclinaison et le respect des enjeux et dispositions de la Charte 2013>2028 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

En 2021, la planification sur la Chaîne des Puys – faille de Limagne a bien progressé : sur les 3 PLUi en cours d'élaboration, celui de RLV est arrêté, celui de Mond'Arverne proche de l'arrêt, et le PADD de la métropole débattu cette fin d'année. Le pôle Urbanisme et paysage a donc été beaucoup mobilisé pour contribuer à l'élaboration de ces documents : 3 PLUi à des stades différents, 2 PLU en cours d'élaboration, 1 RLPi en cours d'élaboration, ainsi que de nombreuses modifications et modifications simplifiées de PLU.

PLUi de Clermont Auvergne Métropole



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

ÉQUIPE MUTALISÉE DE GESTION ET DE PRESERVATION
Chaîne des Puys - faille de Limagne

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Montlosier, 63970 Aydat

04 73 65 64 00

